

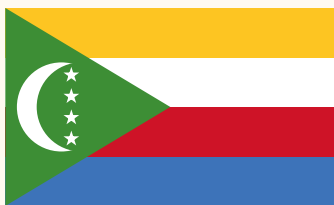
FORMATION
INITIALE

Livret
1

COMORES

INITIATIVE FRANCOPHONE POUR LA FORMATION À DISTANCE DES MAÎTRES

*Vivre et faire vivre
les valeurs et les règles
à l'école*



L'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) aux Comores est un partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement et de la Recherche, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). IFADEM aux Comores est soutenue par l'Union européenne.

<http://www.ifadem.org>

SOUS LA SUPERVISION DE :

Saidhoussen Said ABDOU NOUR, doyen de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale (IGEN), secrétaire exécutif IFADEM en Union des Comores.

CE LIVRET A ÉTÉ CONÇU PAR :

Chan An BANY MOUSSA, conseiller pédagogique de l'Enseignement secondaire (IGEN).

Mohamed ALI MGOMRI, inspecteur de l'Enseignement primaire (SUFOP).

SOUS LA COORDINATION DE :

Youssouf ISSA, formateur FLE et responsable de parcours de la licence professionnelle PE (IFERE).

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE :

Ali ABDOLHAMID, maître de conférences et doyen de la Faculté des Lettres de l'université des Comores.

Danièle HOUPERT, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale Établissements et vie scolaire et directrice d'IUFM honoraire (France).

AVEC LE SOUTIEN DE :

Echata MOHAMED DAROUECHE, inspectrice pédagogique en Sciences de la Vie et de la Terre, chargée de projet IFADEM en Union des Comores.

Alhabib SAID TOHIR, responsable du campus numérique francophone de Moroni.

Hadidja SINANE, animatrice documentaliste au campus numérique francophone de Moroni, assistante de projet IFADEM en Union des Comores.

CORRECTIONS :

Aurore BALTASAR

MISE EN PAGE :

Alexandre LOURDEL

L'utilisation du genre masculin dans les énoncés du présent livret a pour simple but d'alléger le texte : elle est donc sans discrimination à l'égard des femmes.

Ce livret adopte les normes de la nouvelle orthographe (<http://www.nouvelleorthographe.info>).

Les contenus de ce livret sont placés sous la licence Creative commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0).

<http://fr.creativecommons.org>

Première édition : 2019

Livret 1

FORMATION INITIALE

INITIATIVE FRANCOPHONE POUR LA FORMATION À DISTANCE DES MAÎTRES

*Vivre et faire vivre
les valeurs et les règles
à l'école*

Initiative francophone

pour la formation à distance

des maîtres

ifadem

S O M M A I R E

| | |
|---|----|
| SIGLES ET ABRÉVIATIONS | 8 |
| PRÉFACE | 10 |
| ARCHITECTURE DU LIVRET | 12 |
| SÉQUENCE 1 : ADOPTER ET FAIRE ADOPTER DES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS CONFORMES AUX VALEURS | 14 |
| PRÉSENTATION GÉNÉRALE | 15 |
| ÉTAPE 1 : MISE EN SITUATION/MOBILISATION | 16 |
| ▶ TÂCHE 1 : Remue-méninges | 16 |
| ▶ TÂCHE 2 : Repérage et définition des valeurs en jeu | 18 |
| ▶ TÂCHE 3 : Choix d'attitudes et de comportements conformes aux valeurs | 21 |
| ▶ TÂCHE 4 : Repérage et illustration du partage des valeurs | 23 |
| ÉTAPE 2 : RÉALISATION D'UNE TÂCHE | 25 |
| 1. Réalisation de la tâche | 25 |
| 2. Exemples de production | 26 |
| ÉTAPE 3 : ANALYSE DE LA PRODUCTION | 27 |
| ▶ TÂCHE 1 : Construction d'un outil d'analyse | 27 |
| ▶ TÂCHE 2 : Évaluation des actions proposées | 28 |
| ÉTAPE 4 : STRUCTURATION DES CONTENUS | 30 |
| 1. Les savoirs utiles pour adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs | 31 |
| 2. Les savoir-faire utiles pour adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs | 34 |

| | |
|--|----|
| ÉTAPE 5 : FIXATION/ENTRAÎNEMENT | 39 |
| ▶ TÂCHE 1 : Proposition de situations conformes aux valeurs | 39 |
| ▶ TÂCHE 2 : Analyse de situations professionnelles | 42 |
| ▶ TÂCHE 3 : Traitement d'une question éthique problématique | 44 |
| ÉTAPE 6 : INTÉGRATION | 47 |
| 1. Réalisation de la tâche | 47 |
| 2. Exemple de production | 48 |
| 3. Analyse de la production | 48 |
| ÉTAPE 7 : REMÉDIATION/APPROFONDISSEMENT | 50 |
| 1. Remédiation | 50 |
| 2. Approfondissement | 52 |
| ÉTAPE 8 : RÉINVESTISSEMENT | 55 |
| ▶ TÂCHE 1 | 55 |
| ▶ TÂCHE 2 | 56 |
| SÉQUENCE 2 : ADOPTER ET FAIRE ADOPTER DES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS CONFORMES AUX RÈGLES | 58 |
| <hr/> | |
| PRÉSENTATION GÉNÉRALE | 59 |
| ÉTAPE 1 : MISE EN SITUATION/MOBILISATION | 60 |
| ▶ TÂCHE 1 : Définition de la déontologie | 60 |
| ▶ TÂCHE 2 : Appariement d'attitudes et de comportements avec des règles déontologiques | 62 |
| ▶ TÂCHE 3 : Règles régissant la vie de la classe et de l'école | 65 |
| ÉTAPE 2 : RÉALISATION D'UNE TÂCHE | 67 |
| 1. Réalisation de la tâche | 67 |
| 2. Exemple de production | 68 |

S O M M A I R E

| | |
|--|-----|
| ÉTAPE 3 : ANALYSE DE LA PRODUCTION | 70 |
| ▶ TÂCHE 1 : Construction d'un outil d'analyse | 70 |
| ▶ TÂCHE 2 : Évaluation des actions proposées | 71 |
| ÉTAPE 4 : STRUCTURATION DES CONTENUS | 75 |
| 1. Les savoirs utiles pour adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux règles | 76 |
| 2. Les savoir-faire utiles pour adopter et faire adopter des attitudes et des comportements conformes aux règles | 87 |
| ÉTAPE 5 : FIXATION/ENTRAÎNEMENT | 91 |
| ▶ TÂCHE 1 : Classement de situations en fonction de leur rapport à l'éthique ou à la déontologie | 91 |
| ▶ TÂCHE 2 : Gestion d'une situation non conforme à la déontologie | 94 |
| ▶ TÂCHE 3 : Gestion déontologique des infractions au règlement intérieur | 95 |
| ▶ TÂCHE 4 : Gestion déontologique d'une situation conflictuelle | 97 |
| ÉTAPE 6 : INTÉGRATION | 100 |
| 1. Réalisation de la tâche | 100 |
| 2. Exemple de production | 101 |
| 3. Analyse de la production | 101 |
| ÉTAPE 7 : REMÉDIATION/APPROFONDISSEMENT | 104 |
| 1. Remédiation | 104 |
| 2. Approfondissement | 106 |
| ÉTAPE 8 : RÉINVESTISSEMENT | 109 |
| ▶ TÂCHE 1 | 109 |
| ▶ TÂCHE 2 | 110 |
| ▶ TÂCHE 3 | 110 |
| ▶ TÂCHE 4 | 110 |
| BIBLIOGRAPHIE | 114 |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|---------------|--|
| APC | Approche par compétences |
| AUF | Agence universitaire de la Francophonie |
| CAE | Certificat d'aptitude à l'enseignement |
| CAP | Certificat d'aptitude pédagogique |
| CIPR | Circonscription d'inspection pédagogique régionale |
| CM1 | Cours moyen première année |
| CM2 | Cours moyen deuxième année |
| CP | Cours préparatoire |
| DGFOP | Direction générale de la fonction publique |
| DRH | Direction des ressources humaines |
| DUT | Diplôme universitaire de technologie |
| IFADEM | Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) |
| IFERE | Institut de formation des enseignants et de recherche en éducation |
| IGEN | Inspection générale de l'Éducation nationale |
| MEN | Ministère de l'Éducation nationale |
| OIF | Organisation internationale de la Francophonie |
| PPO | Pédagogie par objectifs |
| SUFOP | Service universitaire de formation permanente |
| UDC | Université des Comores |

PRÉFACE

Depuis une vingtaine d'années, le ministère de l'Éducation nationale a pris conscience des difficultés rencontrées par les enseignants sur le terrain dans l'exercice de leur métier, et considère le renforcement des compétences des enseignants comme une priorité nationale, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers. Dans ce cadre, il a signé une convention avec le projet IFADEM (Initiative francophone pour la formation à distance des maitres), qui vise l'amélioration de la qualité des apprentissages à l'école primaire. Depuis la signature de l'accord-cadre, en novembre 2016, entre l'OIF, l'AUF et le ministère de l'Éducation nationale, le projet IFADEM a permis de doter notre ministère de l'Éducation nationale de livrets de formation à distance des instituteurs de notre système éducatif dans des domaines jugés prioritaires tels que les mathématiques pour l'ouverture à l'enseignement scientifique et technique, la compréhension et la production du français langue d'enseignement, le tout à travers le perfectionnement du métier de l'enseignant. Ces livrets contribueront à l'amélioration de la qualité des apprentissages dans nos élèves.

Depuis 2018, les encadreurs pédagogiques se sont approprié les contenus de ces livrets. La totalité des 4 000 enseignants de nos écoles primaires (publiques et privées) ont été formés à l'utilisation de ces documents, pour leur permettre d'être plus efficaces dans l'exercice de leur métier.

Pour prévenir les difficultés rencontrées sur le terrain par les enseignants, il a été jugé nécessaire d'adapter ces livrets à la formation initiale de l'IFERE (Institut de formation des enseignants et de recherche en éducation), qui propose une licence professionnelle de professeur des écoles.

Cette licence repose sur l'approche par compétences, c'est-à-dire sur l'idée que former un enseignant n'est pas seulement lui donner un bon niveau de connaissances académiques, mais que c'est le rendre capable de mobiliser simultanément des connaissances, des savoir-faire et des attitudes pour gérer les situations concrètes qui se posent à lui.

C'est pourquoi ces documents IFADEM pour la formation initiale, destinés aux enseignants de l'IFERE et à leurs étudiants, ont abandonné les présentations magistrales et les approches transmissives au profit d'une démarche active et progressive qui permet aux futurs enseignants de nos écoles primaires de s'approprier petit à petit les savoirs, les savoir-faire et les attitudes utiles au métier, c'est-à-dire de développer des compétences professionnelles.

Nous exprimons notre gratitude à nos partenaires techniques et financiers, notamment l'OIF, l'AUF et l'Union européenne pour leur précieux soutien à la réalisation de ce projet, qui participe à l'amélioration de la qualité des apprentissages dans nos écoles primaires.

Le Ministre de l'Éducation nationale
Moindjié MOHAMED MOUSSA

ARCHITECTURE DU LIVRET

Ce livret a pour objectif général d'accompagner les formateurs de l'IFERE à développer chez les élèves-maitres les compétences professionnelles utiles pour respecter et faire respecter l'éthique et la déontologie.

Deux grandes principes ont guidé sa conception :

- Dans la formation, il est préférable de mettre en place des stratégies d'enseignement qui favorisent la construction de concepts par les apprenants eux-mêmes (qu'ils soient élèves ou élèves-maitres), plutôt que de recourir à des présentations magistrales ou des approches transmissives.
- Pour que nos étudiants conçoivent de telles stratégies d'enseignement pour leurs élèves, il est préférable qu'ils les vivent eux-mêmes dans leur parcours scolaire et dans leur formation.

Ce livret comprend deux séquences complémentaires :

- La **première séquence** porte sur la compétence « Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs » et sur les trois sous-compétences associées : identifier les valeurs en jeu, manifester des attitudes et comportements conformes aux valeurs et faire vivre les valeurs ;
- La **deuxième séquence** cible la compétence « Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes à la déontologie » et les deux sous-compétences associées : manifester des attitudes et comportements conformes à la déontologie et faire vivre les règles régissant la vie de la classe et de l'école.

Ces deux séquences présentent la même structuration pour faciliter la compréhension du livret. Après la présentation de la séquence, on trouve huit étapes :

1. La **mise en situation / mobilisation**, qui a pour objectif de mobiliser les élèves-maitres en faisant émerger leurs représentations et leurs pré acquis sur la thématique traitée ;
2. La **réalisation d'une tâche**, qui confronte les élèves-maitres à une tâche professionnelle en leur demandant d'utiliser les premiers savoirs et savoir-faire formalisés dans la première étape ;
3. L'**analyse de la production**, qui identifie, dans une production réalisée à l'étape 2, les éléments constitutifs en relation avec la compétence cible et à en évaluer les effets potentiels sur les élèves ;
4. La **structuration des contenus**, qui, après l'approche progressive des étapes précédentes, apporte de manière structurée l'ensemble des savoirs et savoir-faire utiles ;
5. La **fixation / entraînement**, qui entraîne les élèves-maitres à maîtriser les sous-compétences associées à la compétence cible ;
6. L'**intégration**, qui a pour objectif d'exercer les élèves-maitres à intégrer les différentes sous-compétences dans une tâche mobilisant la compétence ;
7. La **remédiation / approfondissement**, qui permet une différenciation en fonction des difficultés et des réussites des élèves-maitres ;
8. Le **réinvestissement**, qui propose de nouvelles activités sur la compétence cible, à mobiliser dans la vie professionnelle.

Séquence 1

**ADOPTER
ET FAIRE ADOPTER
DES ATTITUDES
ET COMPORTEMENTS
CONFORMES
AUX VALEURS**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Contexte à élaborer

La qualité de l'éducation se mesure par les performances scolaires des élèves. Or, il est établi aujourd'hui que dans l'amélioration de leurs performances, « l'effet-maitre » et la formation des enseignants jouent un rôle important.

Respecter les valeurs, l'éthique et la déontologie est essentiel pour le développement des compétences des enseignants et le goût d'apprendre chez les élèves.

En effet, ce principe permet à l'enseignant de/d' :

- construire sa propre personnalité par la mise en œuvre de qualités comme l'honnêteté, la cohérence entre son discours et ses actes, le respect de ses élèves et de leurs parents, de même que de la communauté et des administrations locales et nationales ;
- éviter de confondre son statut moral et professionnel avec son statut social ;
- faire preuve d'engagement personnel par rapport à ce qu'il fait et de responsabilité citoyenne ;
- adopter un comportement d'ouverture par rapport aux nouvelles techniques issues de la recherche pédagogique ;
- traiter le cas de chaque élève par rapport aux problèmes spécifiques de celui-ci ;
- faire preuve de ponctualité, d'assiduité et d'exigence envers soi-même et envers les autres ;
- ne pas discriminer les élèves, ni prendre parti pour certains contre d'autres ;
- faire preuve d'humilité face à ses collègues ;
- disposer d'une capacité d'écoute auprès des collègues expérimentés ;
- s'impliquer dans le travail d'équipe de l'école...

Dans cette partie du livret, la compétence retenue est « adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs », que nous aborderons en distinguant les sous-compétences associées suivantes :

1. Identifier les valeurs en jeu ;
2. Manifester des attitudes et comportements conformes aux valeurs ;
3. Faire vivre les valeurs.

ÉTAPE 1 : MISE EN SITUATION / MOBILISATION

Présentation générale de l'étape

► Objectif de la formation

L'élève-maitre doit être capable de mobiliser et de mutualiser ses préacquis pour identifier les valeurs, les respecter et les faire respecter dans des situations professionnelles.

► Vue d'ensemble

Les étudiants seront conduits à :

- mener des études de cas dans le but d'identifier les valeurs en jeu, ainsi que leurs manifestations ;
- participer à des échanges visant à dégager une définition des valeurs et une méthodologie pour adopter et faire adopter des attitudes et des comportements conformes aux valeurs.

Les modalités de travail seront, en alternance :

- un travail individuel ;
- un travail en groupes (groupe classe ou groupes restreints).

TÂCHE 1 : REMUE-MÉNINGES

■ Sous-compétence visée :

→ Identifier les valeurs en jeu.

■ Consigne :

En grand groupe.

- Dans cette séquence, nous allons travailler sur les valeurs à l'école. Comment pourriez-vous définir le mot *valeur*?

■ Mise en œuvre¹ :

Pour gérer cette activité, le formateur peut utiliser le canevas suivant :

❶ Première étape : Travail en groupe classe.

| Tâche du formateur | Tâche des élèves-maitres |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Passation de la consigne. | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte des définitions au tableau. ▪ Relance éventuelle s'il y a une interruption dans les propositions. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Propositions de définition. Par exemple : « ce qui a de la valeur », « ce que cela coûte, le prix de quelque chose », « non, c'est ce qu'il faut faire », « ce qui compte pour nous », « oui, mais le prix des choses, ça compte aussi », « ce qui est bien », « ce que tout le monde trouve bien », « non, ce que l'on trouve bien, pas forcément ce que les autres trouvent bien », « c'est quand même ce qu'on nous dit de faire »... |

❷ 2^e étape : Travail en groupe classe.

| Tâche du formateur | Tâche des élèves-maitres |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande de grouper ce qui va ensemble. ▪ Souligne ou entoure les catégories de couleurs différentes. | <p>CATÉGORISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout d'abord, on trouve : « ce qui a de la valeur », « ce que cela coûte, le prix de quelque chose », « oui, mais le prix des choses, ça compte aussi » ; ▪ Ensuite, on trouve : « ce qui a de la valeur », « ce qui compte pour nous », « ce qui est bien », « ce que tout le monde trouve bien », « non, ce que l'on trouve bien, pas forcément ce que les autres trouvent bien » ; ▪ Pour finir, on trouve : « ce qu'il faut faire », « c'est quand même ce qu'on nous dit de faire ». |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fait émerger une définition provisoire : « Compte tenu de tout ce qui a été dit, est-ce que vous pouvez donner tous ensemble une définition du mot <i>valeur</i>? ». ▪ Ne cherche pas à tout dire dès maintenant. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ REMARQUE : la première catégorie ne va pas bien avec les autres, ni avec l'école. ▪ Élaboration collective de la synthèse. |

■ Synthèse à partir des propositions des élèves-maitres :

Une valeur est ce qui est bien ; c'est ce qu'une personne ou un groupe cherche à faire.

¹ Dans les tâches 1 et 2, la mise en œuvre est détaillée pour donner des exemples. Dans les autres tâches, elle sera évoquée plus succinctement.

TÂCHE 2 : REPÉRAGE ET DÉFINITION DES VALEURS EN JEU

■ Sous-compétence visée :

→ Identifier les valeurs professionnelles.

■ Consigne :

Après avoir lu les quatre situations présentées ci-dessous :

- ▶ 1. Identifie une valeur dans chaque situation ;
- ▶ 2. Définis chacune de ces valeurs identifiées ;
- ▶ 3. Mutualise avec tes camarades pour trouver la meilleure proposition.
- ▶ 4. Confie aux responsables de groupe la mission de rédiger la synthèse.

■ Supports² :

▶ Situation 1

La classe de CE1 manque de balai et de craie, au mois de janvier. Le directeur de l'école et l'enseignant se renvoient la responsabilité de cet état de fait.

▶ Situation 2

Au cours d'une leçon d'expression orale sur le thème « Exprimer sa peur », la maitresse demande aux élèves de dire ce qui leur fait peur dans leur entourage. Un élève répond : « Mon père ! » C'est l'exclamation générale dans la classe. Certains élèves éclatent de rire, d'autres expriment leur étonnement. L'enseignant, pensant que l'élève veut se faire remarquer, le fait sortir de classe.

▶ Situation 3

Un élève n'est pas venu à l'école avec son stylo bleu. L'enseignant s'en rend compte au moment de travailler dans les cahiers de devoirs. Il demande à un autre élève qui a deux stylos de lui en prêter un.

▶ Situation 4

Dans le cadre de l'exécution d'une tâche en groupe, l'enseignant hésite dans la répartition des élèves et se demande s'il vaut mieux :

- placer les élèves faibles d'un côté et les élèves forts de l'autre ;
- mélanger les filles et les garçons dans chaque groupe ;
- composer chaque groupe avec des élèves forts, des élèves moyens et des élèves faibles.

2 Par souci de simplification, ces quatre situations seront utilisées comme supports pour l'ensemble des tâches à venir.

■ Mise en œuvre :

Pour réaliser cette tâche, il est recommandé au formateur de veiller à la répartition des rôles, à la mise en valeur des réponses des étudiants et à la recherche d'un consensus nécessaire. Nous proposons ici un canevas de mise en œuvre :

❶ Première étape : Travail individuel.

| Tâche du formateur | Tâche des élèves-maitres |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il annonce la consigne et s'assure qu'elle est comprise; ▪ Il guide les élèves-maitres, principalement dans l'identification des valeurs en jeu; ▪ En outre, il peut préparer les élèves-maitres dans leur recherche des définitions des valeurs identifiées. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ils relisent les quatre situations; ▪ Ils répertorient les valeurs qu'ils identifient; ▪ Ils préparent la définition qu'ils donneront au groupe. |

Exemples de valeurs identifiées par les élèves-maitres :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour la situation 1 : <ul style="list-style-type: none"> → La responsabilité du directeur → La responsabilité du maître → La responsabilité de l'État ▶ Pour la situation 2 : <ul style="list-style-type: none"> → La justice → L'empathie | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour la situation 3 : <ul style="list-style-type: none"> → L'entraide → La solidarité ▶ Pour la situation 4 : <ul style="list-style-type: none"> → La solidarité → La responsabilité pédagogique de l'enseignant → Le respect du genre → L'égalité |
|--|---|

❷ 2^e étape : Travail en groupe classe

| Tâche du formateur | Tâche des élèves-maitres |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il donne la consigne et s'assure de sa compréhension : « À partir des valeurs identifiées individuellement, choisissez une valeur par situation, puis, après avoir fait votre choix, donnez une définition aux quatre valeurs choisies ». | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves-maitres reformulent la consigne et s'organisent pour le travail de groupe. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il guide les élèves-maitres vers une définition des valeurs selon leur compréhension de chaque situation (définition contextuelle), sans chercher à recourir à des définitions normatives. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ils échangent jusqu'à ce qu'une majorité se dégage autour d'une valeur par situation; ▪ Ils échangent en tenant compte de chaque contexte pour donner une définition de la valeur. |

Exemples de définitions données par les élèves-maitres :

- ▶ La responsabilité :
 - Exécution des devoirs de chacun ;
 - Obligation ou nécessité morale de répondre, de se porter garant de ses actions ou de celles des autres (*Larousse*).
- ▶ L'empathie :
 - Capacité du maitre ou de la maitresse à écouter et à comprendre les élèves ;
 - Reconnaissance et compréhension des sentiments et des émotions d'un autre individu (d'après Wikipédia).
- ▶ La solidarité :
 - Capacité à venir en aide aux nécessiteux ;
 - Lien social réciproque entre des personnes, généralement des membres d'un même groupe liés par une communauté de destin (d'après Wikipédia).
- ▶ Le respect du genre :
 - Égalité entre les filles et les garçons ;
 - Positionnement sur l'égalité entre homme et femme qui part de l'analyse des différences par rapport à la condition et la position de deux sexes.

③ 3^e étape : Mise en commun et synthèse

| Tâche du formateur | Tâche des élèves-maitres |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il explique aux étudiants le déroulement de cette étape. | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il guide la présentation du travail de groupe par le responsable du groupe. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les responsables présentent les travaux des groupes. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il favorise les échanges entre groupes (débat). | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves-maitres interviennent dans les débats pour répondre aux questions et améliorer les productions. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il libère les responsables de groupe pour la synthèse. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les responsables de groupe vont se réunir pour élaborer ensemble la synthèse générale. |

■ Synthèse

La tâche 2 a montré certaines valeurs en vigueur à l'école, telles que la responsabilité, l'empathie, la solidarité, le genre et la responsabilité. On peut définir ces valeurs de la façon suivante :

- La responsabilité, c'est l'exécution des devoirs de chacun ;
- L'empathie, c'est la capacité d'écoute et de compréhension de l'élève par le maitre ;
- La solidarité, c'est la capacité à venir en aide aux nécessiteux ;
- Le respect du genre, c'est l'égalité entre les filles et les garçons.

TÂCHE 3 : CHOIX D'ATTITUDES ET DE COMPORTEMENTS CONFORMES AUX VALEURS

■ Sous-compétence visée :

→ Manifester des attitudes et comportements conformes aux valeurs professionnelles.

■ Consigne :

Travail individuel, puis en groupes (groupes restreints, puis groupe classe).

Après avoir lu la situation 4 :

- ▶ 1. Dis comment tu agirais face à cette situation et explique ton choix.
- ▶ 2. Mutualise avec tes camarades pour trouver la meilleure proposition.
- ▶ 3. Enfin, dégagez et dictez aux responsables de groupe la méthode suivie pour choisir un comportement conforme aux valeurs.

■ Mise en œuvre :

Pour réaliser cette tâche, il est recommandé au formateur de veiller à la répartition des rôles, à la mise en valeur des réponses des étudiants et à la recherche d'un consensus nécessaire.

❶ Première étape :

Après passation de la consigne et vérification de sa compréhension, les élèves-maitres réfléchissent individuellement à la situation et à la manière dont ils la gèreraient. Puis, au bout de quelques minutes, le formateur demande aux élèves-maitres de se regrouper par 3 ou 4 et de partager leurs propositions ; il les guide principalement dans la formulation des justifications, en vue de la mise en commun en grand groupe.

Exemples de justifications données par les élèves-maitres :

- En faveur de la première proposition :
 - Il est plus facile d'aider les élèves en difficulté quand ils sont groupés ;
 - Tous les élèves pourront progresser à leur rythme ;
 - On sépare les élèves forts des élèves faibles parce que les forts se moquent des faibles.
- En faveur de la deuxième proposition :
 - Les filles vont calmer les garçons ;
 - Les garçons sont plus dynamiques et vont stimuler les filles ;
 - Il n'y a pas de raison de faire une différence entre les filles et les garçons.

- En faveur de la troisième proposition :
 - Les forts aideront les faibles ;
 - Le travail sera fait, même si les élèves faibles n'ont pas compris ;
 - Chacun apportera sa contribution : les bons élèves apporteront leurs savoirs, les élèves moyens joueront les intermédiaires entre les uns et des autres, les élèves faibles pousseront les autres à savoir expliquer.

❷ 2^e étape :

Les élèves-maitres sont invités à échanger sur la conformité des propositions précédentes aux valeurs.

Le formateur leur demande quelle est, selon eux, la meilleure répartition des élèves et pourquoi. De sorte que les élèves-maitres hiérarchisent les propositions et choisissent la troisième, parce qu'elle est conforme à plusieurs valeurs.

Exemples de choix des élèves-maitres :

- *Pour la première proposition*, ils retiennent la deuxième justification, « Tous les élèves pourront progresser à leur rythme », qui est conforme à la responsabilité pédagogique de l'enseignant : celui-ci doit rendre tous les apprenants aptes à accéder dans les meilleures conditions aux différents niveaux d'apprentissage.
- *Pour la deuxième proposition*, ils retiennent la deuxième justification, « Il n'y a pas de raison de faire une différence entre les filles et les garçons », qui est conforme à l'égalité : tous les élèves doivent être considérés comme égaux (ici le genre).
- *Pour la troisième proposition*, ils retiennent la troisième proposition, « Chacun apportera sa contribution... », parce qu'elle est conforme à plusieurs valeurs : la solidarité (entraide), l'égalité (tous les groupes sont traités de la même façon) et la responsabilité pédagogique de l'enseignant (tous les élèves peuvent progresser grâce aux apports de leurs pairs et à ceux de l'enseignant).

N.B. : il est possible que les élèves-maitres fassent remarquer fort justement que la 2^e proposition n'est pas incompatible avec les autres.

❸ 3^e étape :

Par son questionnement, le formateur fait ressortir les étapes du débat : « Par quoi avons-nous commencé ? », « Et ensuite, qu'avons-nous fait ? ».

Il demande de dicter la méthode suivie aux responsables de groupe, qui en garderont une synthèse écrite pour la suite de la séquence (étapes 2 et 3).

■ Synthèse :

Quand on hésite entre plusieurs attitudes ou comportements,

- on cherche les raisons de choisir chaque attitude ou comportement ;
- on identifie les valeurs en jeu derrière chaque raison ;
- on hiérarchise en se demandant ce qui est le plus conforme aux valeurs.

TÂCHE 4 : REPÉRAGE ET ILLUSTRATION DU PARTAGE DES VALEURS

■ Sous-compétence visée :

→ Faire vivre les valeurs.

■ Consigne :

Après avoir lu la situation 3,

- ▶ 1. Échange avec tes camarades pour dire en quoi il y a partage de valeurs ;
- ▶ 2. Donnez trois exemples de partage des valeurs, l'un dans la classe, l'autre dans l'école et le troisième dans la communauté.

■ Mise en œuvre :

❶ Première étape :

Le formateur donne la consigne, demande de relire la situation 3, puis de rappeler les valeurs en jeu (solidarité).

Enfin, il demande qui agit conformément à ces valeurs. Les élèves-maitres remarquent que c'est l'élève qui agit conformément aux valeurs ; l'enseignant fait agir.

❷ 2^e étape :

Le formateur demande de citer une situation dans lequel l'enseignant fait agir quelqu'un dans la classe conformément aux valeurs ; les élèves-maitres donnent des exemples de situation.

Et ainsi de suite pour des situations dans l'école et dans la communauté.

Exemples de situations susceptibles d'être proposées par les élèves-maitres :

- Partage de valeurs dans la classe :
 - Accueillir les élèves dans la classe avec un mot gentil (montre l'exemple du respect mutuel) ;

- Demander à ses élèves d’accepter d’aider les autres en cas de besoin (développe la culture de l’entraide dans la classe);
- Demander à ses élèves d’applaudir le travail bien fait de leurs camarades (reconnait la valeur du travail bien fait et suscite l’émulation).
- Partage des valeurs dans l’école :
 - Proposer à ses collègues un échange de documents pédagogiques (initie la solidarité, le travail en équipe);
 - Proposer une « Journée propre » à l’école (contribue à une valeur sociale, la santé publique, en développant le bien-être collectif, la santé et l’hygiène de l’environnement);
 - Proposer d’organiser ensemble une sortie pédagogique (développe le travail collaboratif).
- Partage des valeurs dans la communauté :
 - Demander aux parents d’élèves de ne pas laisser leurs enfants venir avec des objets dangereux à l’école (développe la responsabilité civile);
 - Proposer au conseil d’école d’étudier la mise en place d’un coin lecture à l’école (la collaboration, l’entraide pour améliorer les conditions d’apprentissage des élèves).

Si les élèves-maitres ne le font pas d’eux-mêmes, le formateur fait remarquer, à partir de la situation initiale et des exemples proposés, que le partage des valeurs se fait :

- par une demande explicite;
- ou par l’exemple (l’enseignant est un modèle).

■ **Synthèse :**

L’enseignant peut inciter les autres à vivre les valeurs en étant un modèle pour eux ou en le leur demandant explicitement.

ÉTAPE 2 : RÉALISATION D'UNE TÂCHE

Présentation générale de l'étape

► Objectif de formation

L'élève-maitre doit être capable de mobiliser et de mutualiser ses acquis pour réaliser une tâche professionnelle complexe en tenant compte de ce qui a été appris dans l'étape 1.

► Vue d'ensemble

Les étudiants seront conduits à mener une étude de cas dans le but d'/de :

- identifier les valeurs en jeu ;
- choisir une attitude à adopter ;
- expliciter les valeurs partagées.

Les modalités de travail seront, en alternance :

- un travail individuel ;
- un travail en binôme.

1. RÉALISATION DE LA TÂCHE

■ Compétence visée :

→ Adopter des attitudes et des comportements conformes aux valeurs.

■ Consigne :

- En tenant compte de ce qui a été réactivé ou appris dans l'étape précédente, comment réagiriez-vous, à la place de cet enseignant, pour être en conformité avec les valeurs ?

■ Situation

L'inspecteur de la CIPR entre dans une classe de CE2. Il remarque que des ordures sont entassées dans un coin. Il demande à l'enseignant d'agir très vite.

■ **Mise en œuvre :**

Le formateur demande aux élèves-maitres de travailler seuls, sauf s'il sait que certains sont en difficulté ; auquel cas il organise des petits groupes de travail.

2. EXEMPLES DE PRODUCTION

• *Production 1 :*

J'ordonnerais aux élèves de balayer la classe, pendant la récréation.

• *Production 2 :*

J'estime que je n'ai pas à agir, car la propreté de l'école ne relève pas de mes prérogatives, mais plutôt de celles du directeur.

ÉTAPE 3 : ANALYSE DE LA PRODUCTION

Présentation générale de l'étape

► Objectif de formation

L'élève-maitre doit être capable de mobiliser et de mutualiser ses acquis pour analyser des productions réalisées dans l'étape 2.

► Vue d'ensemble

Les étudiants seront conduits, à partir des productions réalisées dans l'étape 2, à analyser leur travail en se servant des synthèses de l'étape 1 pour établir les critères d'évaluation de leurs productions.

Les modalités de travail seront, en alternance :

- un travail en binôme ;
- un travail en petits groupes ;
- un travail collectif en groupe classe.

TÂCHE 1 : CONSTRUCTION D'UN OUTIL D'ANALYSE

■ Compétence visée :

→ Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs.

■ Consigne :

Alternance de groupes restreints et du groupe classe.

Dans le but d'analyser les productions proposées précédemment, il vous est demandé de :

- 1. répertorier tous les éléments significatifs de leur conformité ou non aux valeurs ;
- 2. construire un tableau récapitulatif.

Vous pouvez vous référer au travail effectué dans l'étape 1.

■ **Mise en œuvre :**

❶ **Première étape :**

Le formateur organise des groupes de 3 ou 4, énonce la consigne, la fait reformuler pour vérifier qu'elle est bien comprise, puis accompagne les élèves-maitres dans leur recherche de critères, en les engageant à se référer aux synthèses de l'étape 1.

Il organise la mise en commun en grand groupe.

Propositions :

- Identification des valeurs ;
- Attitudes et comportements conformes aux valeurs ;
- Partage des valeurs.

❷ **2^e étape :**

Le formateur reçoit les propositions des élèves-maitres et les fait mettre dans un tableau. Il fait remarquer que si l'outil doit servir à analyser plusieurs situations, il vaut mieux que les critères soient en colonnes et les situations en ligne, ce qui donne la possibilité d'ajouter toutes les situations souhaitées.

Exemple de tableau :

| | Identification de la ou des valeur(s) en jeu | Attitudes ou comportements conformes aux valeurs ? | Partage des valeurs ? |
|-----------------------------|---|---|------------------------------|
| Situation à analyser | | | |

TÂCHE 2 : ÉVALUATION DES ACTIONS PROPOSÉES

■ **Compétence visée :**

→ Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs.

■ **Consigne :**

En binômes puis en grand groupe.

- ▶ Renseignez le tableau que vous venez de concevoir pour analyser les productions 1 et 2 sous l'angle de leur conformité ou non aux valeurs.

■ **Mise en œuvre :**

❶ **Première étape :**

Le formateur passe la consigne, s'assure de sa compréhension et vérifie que tous les binômes travaillent sur le même outil ; il guide les élèves-maitres dans leur analyse des productions.

❷ **2^e étape :**

Pendant la phase de mutualisation, le formateur valide ou fait amender collectivement les réponses avant de les noter au tableau.

Tableau renseigné :

| | Identification de la ou des valeur(s) en jeu | Attitudes ou comportements conformes aux valeurs ? | Partage des valeurs ? |
|-----------------------------------|---|--|---|
| 1^{re} proposition | Le sens des responsabilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comportement conforme : faire balayer la classe. ▪ Comportement non conforme : priver les élèves de récréation. | Il y a partage de valeurs puisque les enfants sont amenés à prendre leur part de responsabilité (balayage de la classe). Il fait partager aussi la solidarité et l'entraide. |
| 2^e proposition | Le sens des responsabilités | Aucun comportement conforme aux valeurs. | Aucune valeur partagée. |

À l'issue de cette analyse, le formateur peut faire remarquer qu'aucune proposition n'est totalement satisfaisante, mais qu'il suffirait de peu pour améliorer la première. Il peut, s'il a le temps, prolonger cette étape d'analyse par une recherche de solution satisfaisante.

ÉTAPE 4 : STRUCTURATION DES CONTENUS

Présentation générale de l'étape

▶ Objectif de formation

Les élèves-maitres disposeront à la fin de cette étape de tous les savoirs professionnels utiles pour adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs.

▶ Vue d'ensemble

Il s'agit ici de compléter les acquis des étapes précédentes et de formaliser l'ensemble. L'activité des élèves-maitres est concentrée sur le repérage des savoirs nouveaux, en vue de leur appropriation.

■ Compétence visée :

→ Adopter et faire adopter des attitudes et des comportements conformes aux valeurs.

■ Consigne :

Travail collectif.

▶ Vous prendrez des notes sur l'exposé qui va suivre et vous marquerez les contenus nouveaux par le procédé de votre choix (soulignement, trait vertical dans la marge, coche, etc.). À la fin de l'exposé, vous restituerez les idées principales de ces contenus nouveaux.

■ Mise en œuvre :

Après passation de la consigne et vérification de sa compréhension, le formateur fait son exposé. Puis, il laisse un peu de temps pour la relecture des notes. Il demande successivement à plusieurs élèves-maitres de restituer les contenus nouveaux, partie par partie, et sollicite les autres pour corriger ou compléter. Il reformule si nécessaire.

Les savoirs utiles pour adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs

1. Les valeurs

1.1. La notion de valeur

La valeur est « ce qui est posé comme vrai, beau, bien, d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société et qui est donné comme un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre »³.

Certaines valeurs sont partagées par toute la société ; d'autres sont propres à un groupe social. Pour l'enseignant, la valeur représente l'image idéale qu'il se fait de lui-même, ou l'image idéale que l'on se fait de lui dans la société, à partir de ses attitudes et comportements dans l'exercice de son métier.

Exemple : Dans le cadre de l'exécution d'une tâche en groupes, l'enseignant prend soin de placer dans chaque groupe un élève fort, un élève moyen et un élève faible. L'objectif est de faire en sorte que ces élèves s'entraident pour progresser. Par ce comportement, en équilibrant les forces de chaque groupe, l'enseignant manifeste de l'équité, qui est une valeur ; de plus, en demandant de l'entraide, il fait partager la valeur de solidarité.

1.2. Les valeurs républicaines

Outre la transmission des connaissances, la nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. La mission de l'enseignant est donc aussi de faire comprendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté.

L'école doit transmettre aux élèves l'ensemble des valeurs républicaines à travers ses enseignements, la vie scolaire et l'ensemble des actions éducatives qu'elle porte. Il appartient à l'enseignant, dans l'exercice de ses fonctions, de faire partager les principales valeurs de la nation, qui sont, entre autres :

- L'unité, la discipline, la solidarité et le développement.
- Il s'agit :
 - d'amener l'élève à connaître, à s'approprier et à respecter les règles communes. Dans le fonctionnement des établissements, le règlement intérieur définit les droits et devoirs des élèves ;
 - de mettre en place des actions qui donnent l'occasion aux élèves de collaborer pour la réalisation d'un projet. C'est un moyen d'encourager l'autonomie et l'initiative des élèves et de valoriser leur engagement.
- La démocratie et la citoyenneté.

³ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/valeur/80972> (consulté le 22/08/17).

- L'enseignant doit préparer chaque élève à sa vie de citoyen en :
 - l'éduquant aux droits de l'enfant et aux droits humains en général ;
 - l'initiant au fonctionnement démocratique de la société ;
 - prévenant les comportements discriminatoires, tels que l'intolérance, le sexisme, le racisme, le régionalisme...

1.3. Les valeurs professionnelles

Dans l'exercice de ses fonctions, l'enseignant doit manifester les valeurs suivantes :

- *le respect des personnes* et le maintien de leur dignité dans l'enseignement ;
- *le respect des lois et des droits individuels* garantis par les lois et qui s'appliquent partout, y compris à l'école ;
- *le désir de se perfectionner*, la curiosité intellectuelle, le goût de la recherche et de l'effort, le sens critique, le respect de la vérité, l'honnêteté intellectuelle ;
- *le désintéressement* ; on ne devient pas enseignant pour gagner de l'argent, mais parce que l'on pense que cette fonction vous permettra d'être utile à l'ensemble de la collectivité ;
- *la réserve*, qui est une sorte de prudence qui vous retient de dire ou de faire, qui vous incite à garder par-devers vous un certain nombre de faits ; elle s'applique donc aux paroles et aux comportements ;
- *l'impartialité* qui est la qualité de celui qui agit sans parti pris. En raison de la fonction qu'il exerce, l'enseignant est tenu à l'objectivité, à l'indépendance, à la sérénité de jugement ;
- *la justice*, règle de ce qui est conforme au droit de chacun, qui est la volonté constante, perpétuelle de donner à chacun ce qui lui appartient, ce qui lui revient, sans tenir compte par exemple de l'appartenance ethnique, régionale, etc. ;
- *la probité*, synonyme d'intégrité, d'honnêteté scrupuleuse, qui caractérise le fait d'être droit dans sa conduite, d'observer rigoureusement les règles de la morale sociale.

Toutes ces valeurs doivent se retrouver dans les attitudes et comportements de l'enseignant, dans ses relations avec les élèves, ses collègues et autres interlocuteurs de la communauté éducative.

2. L'éthique

Tout métier est régi par un ensemble de principes moraux et d'obligations réglementaires. C'est l'ensemble de ces principes et obligations qui sont désignées par les termes *éthique* et *déontologie* du métier ou de la profession.

Pour en avoir une claire compréhension, l'enseignant doit pouvoir distinguer l'éthique de la déontologie. Dans cette séquence, nous travaillerons sur l'éthique ; dans la suivante, nous aborderons la déontologie.

2.1. La notion d'éthique

Le terme *éthique* vient du mot grec « éthos », qui désigne les mœurs d'un groupe ou d'une culture.

Dans son sens actuel, l'éthique peut être définie de deux manières :

- comme « l'ensemble des principes qui sont à la base de la conduite de quelqu'un »⁴, l'ensemble des valeurs qui guident les conduites propres à une société ou à un groupe. Beaucoup de ces principes sont des obligations morales mais non réglementaires ; néanmoins, certains de ces principes et les conduites qui en découlent peuvent être formalisés en un ensemble de règles ou en un « code » ; on parle alors de déontologie, comme nous le verrons dans la séquence suivante ;
- comme une réflexion personnelle pour mettre ses actions en conformité avec les valeurs. Elle est particulièrement intéressante dans les cas difficiles à traiter.

Exemple : L'enseignant qui prend l'habitude d'être en classe 30 min avant le début des cours adopte un comportement éthique, parce que conforme à la valeur de responsabilité. La responsabilité doit guider le comportement de tous, mais c'est le fruit de sa réflexion qui incite cet enseignant à se donner une avance de 30 min sur le début du cours.

2.2. La notion d'éthique professionnelle

Bien qu'on entende peut-être plus souvent parler de l'éthique professionnelle médicale, tous les professionnels sont concernés par l'éthique dans l'exercice de leurs fonctions, c'est-à-dire par la question de conformer leurs attitudes ou comportements à des principes moraux. C'est particulièrement le cas quand leurs interventions touchent des personnes ou ont des répercussions sur celles-ci.

Les enseignants sont concernés par les questions éthiques parce que, en tant que professionnels, ils ont de nombreuses décisions à prendre. Ces dernières entraînent des conséquences sur d'autres personnes, essentiellement les élèves, voire sur la société en général.

Les enseignants sont doublement concernés par la notion d'éthique parce que, à la responsabilité de leurs actes, s'ajoute celle de contribuer aux actes de leurs élèves, maintenant et plus tard, quand ils seront adultes. En effet, leur rôle est de favoriser le développement des jeunes, de les former et de les éduquer. Ils ont un grand pouvoir sur les élèves qui leur sont confiés et des responsabilités importantes envers eux.

En réfléchissant à leur rôle pédagogique et social, ils peuvent préciser comment l'éthique professionnelle peut orienter leur pratique quotidienne. En termes d'éthique professionnelle, l'enseignant a le devoir de/d' :

- contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié ;
- collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre ;
- prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée, outil de base de tout apprentissage ;
- prendre les mesures appropriées pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne ;

⁴ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/valeur/80972> (consulté le 22/08/17).

- agir d’une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves ;
- prendre des mesures appropriées qui lui permettent d’atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle ;
- respecter le règlement intérieur de l’école et les directives des supérieurs hiérarchiques (direction, CIPR et MEN).

Les savoir-faire utiles pour adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs

1. Comment gérer une situation de manière éthique ?

1.1. Présentation d’un outil de gestion

La stratégie proposée repose sur une étude de cas en quatre étapes.

Nous allons présenter sommairement ces étapes et leur commentaire dans le tableau ci-dessous :

| Étapes de la stratégie | Activités | Commentaires |
|---|---|--|
| Description de la situation | Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Comment ? | <i>Les éléments relevés ne seront pas forcément tous utiles.</i> |
| Valeurs (ou principes éthiques) en jeu | Dégagez les éléments saillants ou absents de vos observations, puis caractérisez-les. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La description est guidée par votre représentation de la situation.</i> ▪ <i>Comparez les éléments observés, puis classez-les.</i> ▪ <i>À partir des caractéristiques générales dégagées ci-dessus, énoncez les valeurs (ou les principes éthiques) en jeu.</i> |
| Actions/attitudes recommandables | Choisissez/proposez la modalité qui vous semble la plus appropriée. | |
| Justifications/commentaires | | |

1.2. Exemple de mise en œuvre

Voici un exemple de traitement d’une situation.

Exposé de la situation

Le maître de la classe de CE1 B, monsieur Himidi, s’assoit sur sa chaise et arrête de parler. Bientôt, les élèves s’aperçoivent qu’il dort, la tête appuyée sur la table. Les élèves font tellement du bruit que le directeur finit par intervenir.

À partir de l'ensemble des valeurs identifiées comme celles de l'enseignant (voir plus haut les valeurs républicaines et les valeurs strictement professionnelles), il est possible de se faire son propre jugement sur la situation en l'analysant de la façon suivante :

| Étapes de la stratégie | Activités | Description |
|---|---|---|
| Description de la situation | Qui ? | Enseignant-apprenants. |
| | Quoi ? | L'enseignant dort, les apprenants chahutent. |
| | Quand ? | Pendant une leçon. |
| | Où ? | Dans la classe. |
| | Comment ? | L'enseignant s'assoie sur sa chaise, dort la tête appuyée sur la table. |
| Valeurs (ou principes éthiques) en jeu | Dégagez les éléments saillants ou absents de vos observations, puis caractérisez-les. | La principale valeur en jeu est le respect des engagements. Ici, on constate que le contrat social entre l'enseignant et l'école/les élèves n'est pas respecté. On voit qu'une autre valeur est en jeu : le respect de soi. |
| Actions/attitudes recommandables | Choisissez/proposez la modalité qui vous semble la plus appropriée. | Il faut toujours avoir à l'esprit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la responsabilité de l'enseignant vis-à-vis des élèves ; ▪ le rôle de modèle qu'a l'enseignant vis-à-vis des élèves. |
| Justifications/ commentaires | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cet enseignant fait la promotion de mauvaises conduites et montre à ses élèves la possibilité d'enfreindre la loi et le règlement de l'école. ▪ Il perd son autorité et risque d'être inaudible pour des situations similaires, observées chez les élèves. | |

2. Comment partager les valeurs ?

2.1. L'éthique dans l'agir enseignant

Le partage des valeurs concerne l'influence de l'enseignant sur les attitudes et comportements des autres membres de la communauté éducative : en tout premier lieu les élèves, mais aussi ses collègues et même le directeur, les parents et les différents partenaires de l'école. C'est par mesure de simplification que nous ne développerons ici que le partage des valeurs avec les élèves.

Les enseignants peuvent réaliser ce partage en s'inspirant des deux dispositifs suivants :

- L'éducation aux valeurs par le modèle ou l'exemple ;
- L'éducation aux valeurs par le dialogue collaboratif entre l'enseignant et les élèves.

Ces deux modèles peuvent également être appliqués et se renforcer.

2.2. Le partage des valeurs par le modèle ou l'exemple

L'enseignant se doit d'être le modèle dont les élèves ont besoin pour « vivre » les valeurs, c'est-à-dire pour les « sentir » de l'intérieur. L'enseignant doit donc pratiquer les valeurs dans sa conduite de tous les jours et les rendre visibles dans sa façon d'enseigner, d'agir et dans ses relations avec ses élèves, les collègues, les parents...

Ainsi, il ne transmet plus un simple enseignement mais un comportement moral dans sa façon de penser, de parler, d'agir et de vivre avec les autres. L'éducation aux valeurs par le modèle nécessite donc une cohérence entre le dire et le faire. L'éducation aux valeurs demande un alignement entre le cœur, les pensées et les actions. En effet, comment inculquer à un enfant une conduite à tenir si on ne peut pas s'y tenir soi-même ?

À ce titre, l'enseignant pourrait par exemple :

- éduquer au respect de l'environnement en jetant lui-même les ordures dans une poubelle ;
- s'abstenir de l'usage de la violence dans l'éducation.

2.3. Le partage des valeurs à travers un dialogue collaboratif et participatif

Il faut qu'il existe un dialogue entre les élèves et l'enseignant dans la transmission des valeurs.

Le dialogue implique une interaction dans les deux directions.

- Il requiert que l'enseignant prenne en compte le point de vue, les découvertes et aspirations des élèves, ainsi que leurs sensibilités, leurs perceptions des réalités et leurs questions face aux mutations actuelles.
- Il est également important d'adapter la façon de véhiculer les valeurs aux nouvelles réalités du monde contemporain. Ceci implique par exemple qu'elles soient exprimées dans un langage ayant du sens aujourd'hui.

Exemple : Les enfants participent à l'élaboration de la charte (règlement intérieur) de la classe et y adhèrent, en tant que coauteurs de leur propre gré. Ceci montre que l'enseignant ne sera plus instructeur, mais facilitateur dans la recherche d'un accord commun et consensuel.

EXEMPLES D'ATTITUDES ET DE COMPORTEMENTS POUR PARTAGER LES VALEURS

- **Concernant la paix :**

Pour avoir lui-même un comportement de paix et pour le développer chez les élèves, l'enseignant doit adopter une posture empathique et bienveillante : elle consiste en une présence, une attention et une écoute soutenues. L'empathie s'accomplit en se décentrant de ses propres émotions et besoins.

Exemple :

Lorsque l'enseignant identifie l'angoisse d'un élève face aux épreuves scolaires, il est important de le rassurer en lui exprimant de l'empathie.

Il peut aussi utiliser des méthodes pédagogiques actives et participatives, des approches non discriminatoires, des techniques de gestion de classe non violentes et encourageantes, qui sont traitées dans d'autres UE de la formation.

- **Concernant la démocratie :**

Le tableau ci-dessous présente des activités ou attitudes que l'enseignant peut avoir pour vivre et faire vivre les valeurs liées à la démocratie :

| Principes de la vie démocratique | Activités à mener ou attitudes à adopter |
|--|--|
| La responsabilité | Gestion rigoureuse de la classe et de l'école |
| La transparence | Publication du barème, compte rendu de la gestion des activités à lui confiées |
| L'état de droit | Respect des textes réglementaires et institutionnels |
| La participation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place des clubs d'enfants ▪ Suivi de leurs activités ou fonctionnement |
| La liberté | Libertés des opinions et libertés d'expression |
| L'égalité, l'équité | L'école inclusive, l'interculturalité, rejet du favoritisme, non-discrimination |
| L'indépendance | Favoriser l'autodiscipline, la liberté de choix |
| La pluralité | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des différences et de la différence ▪ Favoriser la différenciation dans l'apprentissage |
| La consultation régulière | Conseils d'école, consultation des élèves à travers les clubs d'élèves |
| La séparation des pouvoirs | Respect de la hiérarchie, des rôles et des fonctions des supérieurs hiérarchiques |
| L'existence d'une constitution et d'une juridiction associée | Existence d'un règlement intérieur, conseil de discipline |

- **Concernant l'union et la solidarité :**

À ce niveau, l'enseignant pourra mener les actions suivantes :

- Expliquer et commenter l'hymne national occasionnellement aux élèves;
- Interpeler les élèves de la classe face à un cas de solidarité (par exemple, face au cas d'un élève qui n'a pas ses fournitures au complet, il peut organiser une quête en matériels pour ce dernier);

Développer les activités communautaires ou en groupes, qui révèlent aux élèves la nécessité et les bénéfices de travailler de la sorte (ainsi, l'enseignant peut initier des activités agricoles en zone rurale ou des activités de sport collectif). Le respect de la législation scolaire et l'éducation aux valeurs constituent le cadre déontologique et éthique de l'école. Ils sont nécessaires à la protection et à la promotion des droits de l'homme et des droits de l'enfant et participent ainsi à la promotion de la culture de la paix dans la société.

ÉTAPE 5 : FIXATION / ENTRAÎNEMENT

Présentation générale de l'étape

► Objectif de formation

À la fin de cet entraînement, l'élève-maitre doit être capable de mettre en œuvre les sous-compétences suivantes :

- Identifier les valeurs ;
- Manifester des attitudes et comportements conformes aux valeurs professionnelles ;
- Faire vivre les valeurs.

► Vue d'ensemble

Les étudiants seront conduits, à partir de situations professionnelles, à faire preuve des compétences étudiées.

Les modalités de travail seront, en alternance :

- un travail individuel ;
- un travail en petits groupes.

ADOPTER ET FAIRE ADOPTER DES ATTITUDES
ET COMPORTEMENTS CONFORMES AUX VALEURS

TÂCHE 1 : PROPOSITION DE SITUATIONS CONFORMES AUX VALEURS

■ Compétence visée :

→ Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs.

■ Consigne :

Travail individuel (en binômes pour les élèves-maitres en difficulté) puis groupe classe.

- Lisez attentivement la colonne de gauche des tableaux ci-dessous⁵ et remplissez la colonne de droite suivant la consigne donnée.

⁵ La liste des items n'est pas exhaustive, elle peut être alimentée par le formateur ou les élèves-maitres eux-mêmes.

► 1. Identifier les valeurs professionnelles

| Je connais les valeurs ci-dessous : | Je propose une situation professionnelle conforme à cette valeur : |
|---|---|
| Le respect des personnes et la sauvegarde de leur dignité dans l'enseignement | |
| Le respect des lois et des droits individuels | |
| La curiosité intellectuelle | |
| Le désintéressement | |
| La réserve | |
| L'impartialité | |
| La justice | |
| La probité | |

► 2. Manifester des attitudes et comportements conformes aux valeurs

| J'agis à l'école et autour de moi en respectant : | Je propose un geste professionnel conforme à cette valeur : |
|--|--|
| L'unité | |
| La discipline | |
| La solidarité | |
| Le développement | |
| La démocratie | |
| La citoyenneté | |

► 3. Faire vivre les valeurs

| Je mène des activités en classe et à l'école pour : | Je propose un exemple de situation conforme à ces valeurs : |
|--|--|
| Amener les élèves à connaître, à s'approprier et à respecter les règles communes | |
| Amener les élèves à aimer leur pays | |
| Donner l'occasion aux élèves de collaborer pour la réalisation d'un projet | |
| Éduquer les élèves aux droits de l'enfant et de l'homme en général | |
| Prévenir les comportements discriminatoires | |
| Démontrer mon respect pour les institutions | |
| Démontrer mon engagement pour le développement du pays | |

■ **Mise en œuvre :**

Le formateur passe et vérifie la passation de la consigne, puis accompagne les élèves-maitres en fonction des besoins.

Ensuite, en grand groupe, il procède à la correction.

■ **Pistes de corrigés :**

► **1. Identifier les valeurs professionnelles**

| Je connais les valeurs ci-dessous : | Je propose une situation professionnelle conforme à cette valeur : |
|---|---|
| Le respect des personnes et la sauvegarde de leur dignité dans l'enseignement | Accueillir les parents d'un élève pour discuter de sa situation scolaire. |
| Le respect des lois et des droits individuels | Malgré le manque de discipline, je ne renvoie pas mon élève de la classe. |
| La curiosité intellectuelle | Avant de faire le cours d'histoire, je lis des livres qui traitent du thème de mon cours. |
| Le désintéressement | Je n'accepte jamais de recevoir de l'argent pour l'aide que j'accorde à mes élèves faibles. |
| La réserve | Je garde par-devers moi certaines confidences de mes élèves. |
| L'impartialité | Dans ma classe, tous les élèves ont le même droit à la parole, quel que soit leur niveau de connaissance. |
| La justice | Le règlement intérieur de la classe s'applique à tous les élèves. |
| La probité | Je n'utilise jamais les moyens de l'école et de la classe pour des gains personnels. |

► **2. Manifester des attitudes et comportements conformes aux valeurs**

| J'agis à l'école et autour de moi en respectant : | Je propose un geste professionnel conforme à cette valeur : |
|--|--|
| L'unité | Dans le cadre des compétitions sportives de l'école, les élèves de la classe forment une équipe. |
| La discipline | Chaque matin, je m'assure de la propreté de la salle de classe avant de débiter le cours. |
| La solidarité | Dans ma classe, je fais en sorte que chaque groupe d'élèves soit composé d'élèves forts, moyens et faibles afin qu'ils puissent s'entraider. |

| J'agis à l'école et autour de moi en respectant : | Je propose un geste professionnel conforme à cette valeur : |
|--|--|
| La démocratie | Le délégué de la classe est toujours élu par la majorité des élèves. |
| La citoyenneté | Dans ma classe, les garçons et les filles participent aux mêmes activités. |

► 4. Faire vivre les valeurs

| Je mène des activités en classe et à l'école pour : | Je propose un exemple de situation conforme à ces valeurs : |
|--|--|
| Amener les élèves à connaître, à s'approprier et à respecter les règles communes | Je présente et j'explique le règlement intérieur aux élèves. |
| Amener les élèves à aimer leur pays | J'apprends aux enfants à chanter l'hymne national. |
| Donner l'occasion aux élèves de collaborer pour la réalisation d'un projet | Pour réaliser une sortie pédagogique vers un site historique, je demande aux élèves de se réunir pour préparer cette sortie. |
| Éduquer les élèves aux droits de l'enfant et de l'homme en général | Je demande à mes élèves de travailler en groupes pour débattre de la situation suivante : « Fatima est venue en classe avec un pansement autour du poignet. Son père l'a battue pour avoir refusé d'aller lui acheter des cigarettes. Pensez-vous que ce père avait raison ? » |
| Démontrer mon respect pour les institutions | Je respecte et applique toutes les décisions prises par le conseil d'école. |
| Démontrer mon engagement pour le développement du pays | Je propose à mes élèves en difficulté des cours de soutien gratuit en dehors de mon temps de travail. |

TÂCHE 2 : ANALYSE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES

■ **Compétence visée :**

→ Adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs.

■ **Consigne :**

En individuel et en groupe classe.

► Après avoir lu les trois situations décrites ci-dessous, remplissez le tableau qui vous est proposé.

► **Situation 1**

Une nouvelle enseignante vient de prendre en charge la classe de CE1. Monsieur Houmadi, enseignant de CP2, passe toujours devant la classe de cette enseignante pour se rendre dans la sienne. Trois fois de suite, M. Houmadi constate que cette maîtresse utilise mal les signes de la comparaison (> et <) en mathématiques. Que doit faire M. Houmadi ?

► **Situation 2**

Monsieur Abdou enseigne en classe de CE1. Il est un grand fumeur et se met souvent dans la cour pour fumer ses cigarettes. Le petit Saïd, élève de sa classe, ramasse les mégots de cigarettes et imite l'action de fumer quand il est en famille. Sa mère va voir M. Abdou pour lui demander de déconseiller ce comportement à son élève.

Voici ce que M. Abdou a répondu à cette femme : « Faites votre devoir, Madame, et je ferai le mien. D'ailleurs, si fumer était dangereux, je serais moi-même mort depuis fort longtemps. »

► **Situation 3**

Le maître de la classe de CM2 arrive très souvent à l'école dix minutes après l'heure. Il passe beaucoup de temps à fouiller dans ses affaires avant de commencer à enseigner.

Plusieurs fois dans la journée, il prend son téléphone et se met à parler durant de très longues minutes. Il a été plusieurs fois interpellé par le directeur de l'école, mais la situation ne change pas.

| | Situation 1 | Situation 2 | Situation 3 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Identification de la ou des valeur(s) en jeu | | | |
| Attitudes ou comportements conformes aux valeurs ? | | | |
| Partage des valeurs ? | | | |
| Justifications / commentaires | | | |

■ **Mise en œuvre :**

Voir tâche n° 1.

■ **Pistes de correction :**

| | Situation 1 | Situation 2 | Situation 3 |
|---|---|---|---|
| Identification de la ou des valeur(s) en jeu | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Solidarité ▪ Désir de se perfectionner | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'exemplarité de l'enseignant ▪ Respect d'autrui | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des règles du métier ▪ Respect de la hiérarchie ▪ Ponctualité |

| | Situation 1 | Situation 2 | Situation 3 |
|---|---|--|--|
| Attitudes ou comportements conformes aux valeurs | <p>Comportement idéal : M. Houmadi doit aider sa collègue</p> <p>Comportements non conformes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Houmadi a tardé à agir ▪ Manque de curiosité intellectuelle de la part de la nouvelle enseignante | <p>Comportement non conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Refus de dialogue avec le parent ▪ Manque de respect envers le parent ▪ Refus de remettre en cause son comportement | <p>Comportement non conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ retard, perte de temps ▪ non-respect des consignes du supérieur hiérarchique |
| Partage des valeurs | Aucun partage de valeur | Aucun partage de valeur | Aucun partage de valeur |
| Justifications/ commentaires | <p>M. Houmadi doit faire preuve de solidarité envers sa collègue, mais il aurait pu intervenir plus tôt puisqu'il savait que la nouvelle maîtresse ne faisait pas bien son travail.</p> <p>La nouvelle maîtresse n'a pas consulté ses collègues pour l'aider à combler ses lacunes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La consommation de tabac est une pratique proscrite surtout en milieu scolaire ▪ Les actes de M. Houmadi doivent se conformer à sa mission d'éducateur et au règlement intérieur de l'école | <p>L'enseignant doit se présenter en classe avant l'heure d'entrée pour accueillir ses élèves.</p> <p>Il doit éviter les temps morts dans l'enchaînement des activités en classe.</p> <p>Il ne doit pas transgresser le règlement intérieur de l'école (utilisation excessive du téléphone) afin de ne pas montrer le mauvais exemple à ses élèves.</p> <p>Il doit respecter son supérieur hiérarchique s'il espère que ce modèle s'applique entre elle et ses élèves.</p> |

TÂCHE 3 : TRAITEMENT D'UNE QUESTION ÉTHIQUE PROBLÉMATIQUE

■ **Compétence visée :**

→ Adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs.

■ **Consigne :**

En individuel puis en groupe classe.

- ▶ Après avoir lu l'exposé de la situation suivante, reprenez et remplissez le tableau conçu pour la gestion des cas éthiques.

■ **Situation :**

Le maître de la classe de CM1 doit enseigner un contenu en relation avec la sexualité. Compte tenu de l'âge de ses élèves (entre 8 et 10 ans) et de la culture comorienne, il hésite. Que feriez-vous à sa place ?

■ **Support :**

| Étapes de la stratégie | Activités | Commentaires |
|---|---|--|
| Description de la situation | Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Comment ? | <i>Les éléments relevés ne seront pas forcément tous utiles.</i> |
| Valeurs (ou principes éthiques) en jeu | Dégagez les éléments saillants ou absents de vos observations, puis caractérisez-les. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La description est guidée par votre représentation de la situation.</i> ▪ <i>Comparez les éléments observés, puis classez-les.</i> ▪ <i>À partir des caractéristiques générales dégagées ci-dessus, énoncez les valeurs (ou des principes éthiques) en jeu.</i> |
| Actions/attitudes recommandables | Choisissez/proposez la modalité qui vous semble la plus appropriée. | |
| Justifications/commentaires | | |

ADOPTER ET FAIRE ADOPTER DES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS CONFORMES AUX VALEURS

■ **Mise en œuvre :**

Voir tâche n° 1.

■ **Pistes de correction :**

| Étapes de la stratégie | Activités | Description |
|------------------------------------|-----------|--|
| Description de la situation | Qui ? | ▪ Enseignant-apprenants. |
| | Quoi ? | ▪ Un contenu en relation avec la sexualité. Risque de conflit avec les valeurs sociales. |
| | Quand ? | ▪ Pendant la préparation. |
| | Où ? | ▪ Au niveau CM1. |
| | Comment ? | ▪ L'enseignant est face à un dilemme. |

| Étapes de la stratégie | Activités | Description |
|---|--|---|
| Valeurs (ou principes éthiques) en jeu | Dégagez les éléments saillants ou absents de vos observations, puis caractérisez-les. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La principale valeur en jeu est la pudeur. ▪ On voit qu'une autre valeur est en jeu : le respect des traditions. |
| Actions/attitudes recommandables | Choisissez/proposez la modalité qui vous semble la plus appropriée. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les parents avant d'aborder la leçon. ▪ Se concerter avec ses collègues pour échanger des expériences. ▪ Adopter un discours et une démarche en adéquation avec l'âge des enfants. |
| Justifications/ commentaires | Toujours réfléchir sur les possibilités d'aborder une leçon sans se mettre en conflit avec les valeurs sociales. | |

ÉTAPE 6 : INTÉGRATION

Présentation générale de l'étape

► Objectif de formation

À la fin de cette étape, l'élève-maitre doit être capable de mettre en œuvre la compétence cible : « adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs ».

► Vue d'ensemble

Les étudiants seront conduits, à partir de situations professionnelles, à faire preuve des compétences étudiées pour résoudre une situation-problème. Cette étape sert d'évaluation.

Les modalités de travail seront :

- un travail individuel ;
- éventuellement, un travail en petits groupes (dans ce cas, l'évaluation est uniquement formative).

1. RÉALISATION DE LA TÂCHE

■ Compétence visée :

→ Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs.

■ Consigne :

Travail individuel (sauf si le formateur a repéré des élèves-maitres en difficulté ; auquel cas, il peut faire des binômes ou des groupes de 3).

► Lisez attentivement la situation suivante et dites comment l'enseignant peut la gérer.

■ Situation

Sarah est une métisse d'origine malgache et comorienne. Elle est en classe de CM2 et est toujours la première de la classe. Les élèves ne l'aiment pas et ne l'intègrent pas dans leurs jeux pendant les récréations.

■ **Mise en œuvre :**

Le formateur constitue des binômes ou des trinômes avec les élèves-maitres en difficulté. Puis, après passation de la consigne et vérification de sa compréhension, il les accompagne en fonction des besoins, tandis que les autres élèves-maitres travaillent seuls.

À la fin du temps imparti, il organise la mutualisation et la correction.

2. EXEMPLE DE PRODUCTION

| Étapes de la stratégie | Activités | Description |
|---|--|---|
| Description de la situation | Qui ? | Sarah. |
| | Quoi ? | Jalousie, rejet, stigmatisation. |
| | Quand ? | Pendant toutes les activités scolaires. |
| | Où ? | Dans une classe de CM2. |
| | Comment ? | L'enseignant est face à une difficulté : comment aider Sarah à s'intégrer alors que ses origines et ses bons résultats scolaires sont, aux yeux des autres élèves, des obstacles à l'intégration? |
| Valeurs (ou principes éthiques) en jeu | Dégagez les éléments saillants ou absents de vos observations, puis caractérisez-les. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le respect de la différence ; ▪ L'égalité. |
| Actions/attitudes recommandables | Choisissez/proposez la modalité qui vous semble la plus appropriée. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évoquer la question en classe en vue d'aplanir le conflit. ▪ Punir les élèves qui continuent de rejeter Sarah. |
| Justifications/commentaires | L'enseignant doit sensibiliser sa classe au respect de la différence et à la reconnaissance du mérite. Il doit aussi sévir en cas de comportements inappropriés de la part des élèves. | |

3. ANALYSE DE LA PRODUCTION

■ **Consigne :**

Sur la base de la production ci-dessus :

- Identifie les actions préconisées.

- Analyser-les en renseignant le tableau ci-dessous.
- À partir des renseignements portés au tableau, évalue si les propositions sont appropriées.

■ **Support :**

| Actions préconisées | Les atouts | Les faiblesses | Évaluation |
|--|------------|----------------|------------|
| Évoquer la question en classe en vue d'aplanir le conflit. | | | |
| Punir les élèves qui continuent de rejeter Sarah. | | | |

■ **Mise en œuvre :**

Voir I – Réalisation de la tâche.

■ **Pistes de correction :**

| Actions préconisées | Les atouts | Les faiblesses | Évaluation |
|--|---|---|------------|
| Évoquer la question en classe en vue d'aplanir le conflit. | Sarah ne se sentira plus seule à vivre cette situation. Les élèves apprennent à discuter entre eux des questions d'intérêt commun. | Les effets peuvent ne pas être immédiats, mais il faut être patient et renouveler les interventions sur le respect. | + |
| Punir les élèves qui continuent de rejeter Sarah. | Sarah se rend compte qu'elle est soutenue par l'enseignant. | Les élèves punis sont encore plus irrités et risquent de s'en prendre encore plus à Sarah. Il vaut mieux avoir des actions éducatives que punitives. | - |

ÉTAPE 7 : REMÉDIATION / APPROFONDISSEMENT

Présentation générale de l'étape

▶ **Objectif de formation**

À la fin de cette phase, l'élève-maitre doit être capable de s'appropriier les contenus non maîtrisés ou d'approfondir ses acquis.

▶ **Vue d'ensemble**

Les étudiants seront conduits, à partir d'une difficulté constatée dans l'évaluation de la phase précédente, à revenir sur les contenus structurés de l'étape 4 et mis en œuvre dans les étapes 5 et 6 pour s'appropriier les contenus non maîtrisés ou approfondir leurs acquis.

Les modalités de travail seront, en alternance :

- un travail individuel;
- un travail en petits groupes.

1. REMÉDIATION

Le point qui fera l'objet d'une remédiation est « Punir les élèves qui continuent de rejeter Sarah » (évaluation négative de cette proposition).

■ **Compétence visée :**

→ Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes à l'éthique.

■ **Consigne :**

En groupes restreints, puis en groupe classe.

Sur la base des propositions d'actions contre les discriminations à l'école, remplissez le tableau suivant :

- ▶ 1. en répondant Oui ou Non dans la colonne « Facile à mettre en œuvre ? »;
- ▶ 2. en indiquant dans les colonnes de droite quelles sont les contraintes ou obstacles éventuels, ainsi que les ressources mobilisables dans la mise en œuvre.

| | Facile à mettre en œuvre? | Les contraintes ou obstacles | Les ressources pour y arriver |
|--|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| JEU DE RÔLE : faire jouer un rôle d'exclus à certains élèves de la classe | | | |
| THÉÂTRE : jouer une saynète sur le racisme | | | |
| Faire jouer un rôle de tuteur à Sarah | | | |
| Présenter et exploiter un film sur l'intégration de l'étranger | | | |

■ Mise en œuvre :

Le formateur compose des groupes de 3 ou 4. Puis, il donne la consigne, s'assure qu'elle est bien comprise et passe de groupe en groupe pour aider en cas de besoin.

À la fin du temps imparti, il demande aux élèves-maitres de mettre leurs réponses en commun et d'échanger pour parvenir à un consensus.

■ Pistes de correction :

| | Facile à mettre en œuvre? | Les contraintes ou obstacles | Les ressources pour y arriver |
|--|---------------------------|--|--|
| JEU DE RÔLE : faire jouer un rôle d'exclus à certains élèves de la classe | Oui | Obstacle psychologique : refus de certains élèves de jouer ce rôle | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insister sur le fait que ce n'est qu'un jeu ▪ Indiquer qu'il s'agit d'évaluer la capacité à jouer un rôle |

| | Facile à mettre en œuvre ? | Les contraintes ou obstacles | Les ressources pour y arriver |
|--|----------------------------|---|---|
| THÉÂTRE : jouer une saynète sur le racisme | Non | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Timidité de certains élèves ▪ Refus de certains élèves de jouer l'élève discriminé ▪ Mémorisation du texte | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire un texte avec des répliques courtes et un vocabulaire simple et adapté au niveau des élèves ▪ Faire travailler le texte dans le cadre de la récitation ▪ Organiser des répétitions |
| Faire jouer un rôle de tuteur à Sarah | Oui | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque de renforcer la jalousie ▪ Réticence de l'élève elle-même, qui craint d'être encore plus exclue | Organisation systématique des groupes de besoin, avec affectation de tuteurs (dont Sarah) |
| Présenter et exploiter un film sur l'intégration de l'étranger | Non | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contraintes matérielles, linguistiques ▪ Intégration dans l'emploi du temps ▪ Choix du film qui risque de heurter les parents | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Solliciter l'aide du directeur et de l'inspecteur pour trouver le matériel, et/ou éventuellement celle du conseil d'école ▪ Échanger avec le directeur d'école pour dégager du temps ▪ Visionner plusieurs films en ayant en tête l'âge des enfants |

■ **Commentaire :**

Cette activité est bien une tâche de remédiation, puisqu'elle fait travailler un point qui avait été évalué négativement et qu'elle le fait selon une autre méthode que celle employée dans les étapes précédentes.

2. APPROFONDISSEMENT

■ **Compétence visée :**

→ Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes à l'éthique.

■ **Consigne :**

En binômes ou trinômes, puis en grand groupe.

- ▶ Vous voulez monter une action préventive pour lutter contre les discriminations et le racisme. Préparez une activité pour classe de CE dans l'objectif de montrer que les inventions utilisées aux Comores ne sont pas d'origine comorienne.

■ Mise en œuvre :

Les élèves-maitres travaillent en autonomie pendant que le formateur accompagne ceux qui sont en remédiation.

Puis, ils mettent en commun devant le grand groupe pour faire profiter tous les élèves-maitres de leurs idées et propositions.

■ Pistes de correction :

- *Vue d'ensemble de l'activité :*
 - Vous proposez aux élèves, par exemple, de lire un texte de quelques lignes que vous avez élaboré pour évoquer quelques objets utilisés dans la vie quotidienne aux Comores.
 - Ensuite, vous leur demandez de renseigner un tableau à entrées multiples (invention, inventeur, sexe, nationalité).
 - Et enfin, vous attirez l'attention des élèves sur l'origine des inventeurs et vous leur demandez ce qu'ils en pensent ; vous les amenez à conclure que, malgré l'utilisation massive de ces inventions aux Comores, aucune d'elles n'est d'origine comorienne, d'où la nécessité de l'interdépendance des sociétés du monde. Le racisme n'a pas sa place.
- *Consignes :*
 - ▶ Lisez le texte suivant et relevez les mots en italique pour les insérer dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous.

TEXTE SUPPORT

Dans mon petit village, perché sur le mont Kartala, l'électricité me rend de nombreux services pour faire fonctionner les *ampoules électriques*, le *réfrigérateur*, la *radio*, etc.

Depuis chez moi je m'informe sur ce qui se passe partout dans le monde grâce à la *télévision*.

Grâce aux *vaccins* et à la *seringue*, le village est épargné par les épidémies. Pour me déplacer, j'utilise la *voiture*. Pour communiquer, j'utilise le *téléphone* portable munie d'une *batterie*.

- ▶ Recherchez dans le dictionnaire le nom de l'inventeur, son sexe, sa nationalité et indiquez si l'invention est utilisée aux Comores.

TABLEAU RENSEIGNÉ

| Invention | Inventeur | Sexe | Nationalité | Utilisée aux Comores |
|----------------------|-------------------|------|------------------|----------------------|
| Ampoule électrique | Thomas EDISON | H | Américaine | Oui |
| Réfrigérateur | Carl von LINDE | H | Allemande | Oui |
| Radio | Guglielmo MARCONI | H | Italienne | Oui |
| Télévision | John Logie BAIRD | H | Anglaise | Oui |
| Vaccin | Louis PASTEUR | H | Française | Oui |
| Voiture | Carl BENZ | H | Allemande | Oui |
| Téléphone | Graham BELL | H | Américaine | Oui |
| Batterie (téléphone) | Rachid YAZAMI | H | Franco-marocaine | Oui |
| Seringue | Letitia GEER | F | Américaine | Oui |

- Que pensez-vous des informations données par ce tableau ?

SYNTHÈSE

L'activité que nous venons de mener nous a permis de comprendre et mettre en relief la complémentarité des sociétés du monde. Les inventions, notamment celles de la technologie moderne, franchissent les barrières (ethniques, raciales, religieuses...) et servent à unir davantage l'humanité.

ÉTAPE 8 : RÉINVESTISSEMENT

Présentation générale de l'étape

► Objectif de formation

À la fin de cette phase, l'élève-maitre doit être capable de transférer les acquis de formation dans une situation réelle de sa vie professionnelle.

► Vue d'ensemble :

Les étudiants seront conduits, à partir d'une nouvelle situation professionnelle visant la même compétence cible, à mettre en œuvre les acquis de la formation

Les modalités de travail seront au choix des élèves-maitres :

- un travail individuel ;
- un travail en petits groupes.

■ Compétence visée :

→ Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux valeurs.

TÂCHE 1

■ Consigne :

- L'école a besoin de louer un groupe électrogène pour vous permettre de réaliser une séance de vidéo dans votre classe. Parmi les personnes qui proposent leurs services figure votre propre père. Comment réagissez-vous ?

■ Pistes de correction :

Il s'agit d'un conflit entre l'intérêt public et ses intérêts familiaux. La priorité va à l'intérêt public ; l'enseignant ne doit pas interférer dans le choix du prestataire de services, au nom de l'impartialité, l'honnêteté et la neutralité.

TÂCHE 2

■ Consigne :

- ▶ La campagne en vue d'élire le député de la région bat son plein. Certains enseignants s'absentent de l'école. Ce matin vous recevez la visite d'un candidat qui vient vous solliciter la mise à disposition de votre salle de classe le soir pour une réunion avec les habitants du quartier. Face à cette situation, comment vous comportez-vous ?

■ Pistes de correction :

- L'enseignant doit approcher ses collègues pour les persuader de reprendre leurs activités d'enseignement en leur rappelant l'obligation de neutralité en politique au cours de l'exercice de leur métier. Il doit leur rappeler également l'engagement pris d'être au service de l'éducation.
- L'enseignant doit rappeler au politicien qu'il n'a pas le droit de concéder sa salle de classe à une tierce personne. En plus, l'école n'est un lieu indiqué pour tenir des réunions politiques.

Séquence 2

**ADOPTER
ET FAIRE ADOPTER
DES ATTITUDES
ET COMPORTEMENTS
CONFORMES
AUX RÈGLES**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La formation initiale des enseignants demeure le moyen privilégié pour exercer ce métier avec conscience et professionnalisme. L'enseignant formé est non seulement conscient de ce qu'il fait, mais il devient vite une ressource importante et incontournable pour bon nombre de ses collègues (qui n'ont pas tous eu la chance de bénéficier d'une formation initiale dans le domaine de l'enseignement), des parents, mais également de ses élèves.

Pour pouvoir jouer ces rôles, il doit être bien préparé. Il ne suffit pas de le former aux savoirs académiques, à la didactique des disciplines et à la pédagogie. Il lui faut des compétences variées dans le domaine professionnel : il est appelé à mieux comprendre le fonctionnement de l'administration et les liens entre les professionnels et les structures environnantes, à maîtriser les pistes pour réussir ses préparations pédagogiques, mais, au-delà de tout cela, les valeurs du métier, le respect des normes et des règles, ainsi que la capacité à porter un jugement sur ses actes.

Dans ce cadre, cette séquence a pour objet d'amener les élèves-maitres à adopter et à faire adopter des attitudes et comportements conformes aux règles.

Au moyen d'une pédagogie participative, le formateur va développer ce cours en impliquant le plus possible l'élève-maitre dans la recherche des documents d'appui mais également dans l'observation sur le terrain de l'action, afin de mieux maîtriser les deux sous-compétences associées que sont :

- Manifester des attitudes et comportements conformes à la déontologie ;
- Faire vivre les règles régissant la vie de la classe et de l'école.

ÉTAPE 1 : MISE EN SITUATION / MOBILISATION

Présentation générale de l'étape

► Objectif de formation

L'élève-maitre doit être capable de mobiliser et de mutualiser ses acquis pour développer des attitudes et comportements conformes à la déontologie de son métier et les faire vivre dans sa classe et à l'école.

► Vue d'ensemble :

Les étudiants seront conduits à :

- mener des études de cas dans le but d'identifier les attitudes et comportements mis en jeu ainsi que leurs manifestations ;
- participer à des échanges visant à dégager une définition des valeurs déontologiques.

Les modalités de travail seront, en alternance :

- un travail individuel ;
- un travail en groupe.

TÂCHE 1 : DÉFINITION DE LA DÉONTOLOGIE

■ Sous-compétence visée :

→ Manifester des attitudes et comportements conformes à la déontologie.

■ Consigne :

Travail individuel, en groupes restreints et en groupe classe.

Dans cette séquence, nous allons travailler sur les attitudes et comportements conformes à la déontologie du métier de l'enseignant.

- 1. Choisissez, parmi les actions indiquées dans le tableau suivant, celles qui relèvent de la déontologie du métier de l'enseignant.
- 2. Échangez pour parvenir à une définition de la déontologie.

| Les actions suivantes sont-elles conformes à la déontologie ? | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| Faire ses préparations pédagogiques. | | |
| Connaitre et expliquer aux élèves les contenus du règlement intérieur de la classe. | | |
| Gérer ses élèves. | | |
| Commissionner un élève pour faire des achats dans une épicerie voisine de l'école. | | |
| Gérer les ressources financières de l'école. | | |
| Veiller à l'entretien des mobiliers de la classe. | | |

■ Mise en œuvre :

❶ Première étape :

Après passation de la consigne et vérification de sa compréhension, le formateur laisse les élèves-maitres renseigner individuellement le tableau et chercher une définition, tout en circulant parmi eux pour répondre aux demandes.

❷ 2^e étape :

Les élèves-maitres se regroupent par 3 ou 4 et mettent en commun leurs réponses. Ils discutent pour arriver à un seul tableau et une seule définition par groupe.

Exemples de réponses :

▪ Tableau :

| Les actions suivantes sont-elles conformes à la déontologie ? | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| Faire ses préparations pédagogiques. | X | |
| Connaitre et expliquer aux élèves les contenus du règlement intérieur de la classe. | X | |
| Gérer ses élèves. | X | |
| Commissionner un élève pour faire des achats dans une épicerie voisine de l'école. | | X |
| Gérer les ressources financières de l'école. | X | |
| Veiller à l'entretien des mobiliers de la classe. | X | |

▪ Définitions proposées :

- Les textes qui régissent un métier ;
- Les règles et les devoirs qui régissent une profession, un métier ;
- La conduite de ceux qui exercent un métier ;
- Le devoir d'un professionnel.

③ 3^e étape :

Le formateur organise la mutualisation, valide les réponses dans le tableau ci-dessus et amène les élèves-maitres à élaborer une synthèse des définitions.

■ **Synthèse :**

La déontologie est l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent un métier.

TÂCHE 2 : APPARIEMENT D'ATTITUDES ET DE COMPORTEMENTS AVEC DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

■ **Sous-compétence visée :**

→ Manifester des attitudes et comportements conformes à la déontologie du métier d'enseignant.

■ **Consignes :**

Travail individuel, puis en groupes.

Après avoir lu les quatre situations présentées ci-dessous :

- ▶ 1. Identifiez une attitude et/ou un comportement pour chaque situation ;
- ▶ 2. Mettez en relation ces attitudes et/ou comportements avec des règles de déontologie en vigueur aux Comores ;
- ▶ 3. Mutualisez avec les camarades pour trouver la meilleure proposition ;
- ▶ 4. Confiez aux responsables de groupe la mission de rédiger la synthèse.

■ **Support :**

▶ **Situation 1**

M. Issa, enseignant de l'école X, doit se rendre en Tanzanie pour des soins de santé. Il adresse une lettre de demande de congé à son directeur ; celui-ci va l'acheminer jusqu'au responsable qui doit délivrer le congé à M. Issa.

▶ **Situation 2**

Les enseignants de la CIPR de Moroni se rendent compte qu'ils ne maîtrisent pas l'outil informatique. Ils se sont réunis pour trouver le moyen de rattraper leur retard. Sur quelle(s) base(s) vont-ils s'appuyer pour plaider en faveur de ce droit à la formation continue ?

► **Situation 3**

La maitresse de CP mène une activité de mathématiques. Elle revient très souvent vers sa table pour lire dans le livre. Les élèves font tellement de bruit que le directeur s'inquiète. Quand celui-ci entre dans la classe, il découvre que la maitresse est entrain de dormir, la tête sur la table.

► **Situation 4**

À la fin du trimestre, la famille du petit Ali reçoit son livret scolaire avec comme seule mention « Élève absent durant tout le trimestre ». Les parents rencontrent le directeur et l'enseignante pour s'informer de ce qui s'est passé.

■ **Mise en œuvre :**

Pour réaliser cette tâche, il est recommandé au formateur de veiller à la répartition des rôles, à la mise en valeur des réponses des étudiants et à la recherche d'un consensus nécessaire.

❶ **Première étape :**

Le formateur passe la consigne, s'assure qu'elle est bien comprise, puis se tient à disposition des élèves-maitres pendant que, individuellement, ils relisent les situations et répertorient les attitudes et comportements.

Puis, le formateur collecte les réponses au tableau.

Attitudes et comportements donnés par les élèves-maitres :

- Pour la situation 1 :
 - M. Issa respecte la hiérarchie (attitude);
 - M. Issa et son directeur s'adressent, chacun à son niveau, à la personne compétente sur le sujet (comportement).
- Pour la situation 2 :
 - Les enseignants ont la volonté de se former (attitude);
 - Ils cherchent les bases réglementaires de la formation permanente (comportement).
- Pour la situation 3 :
 - La maitresse de CP manifeste un manque de conscience professionnelle (attitude);
 - Elle a des comportements inadaptés (lecture du livre, sommeil).
- Pour la situation 4 :
 - L'enseignant a manqué de conscience professionnelle en ne se préoccupant pas de la longue absence de cet élèves (attitude);
 - Il n'a pas géré les absences selon les règles de communication avec les parents (comportement).

② 2^e étape :

Les élèves-maitres reformulent la consigne, s'organisent pour le travail de groupes et s'efforcent de mettre les attitudes et comportements répertoriés avec les règles déontologiques comoriennes. Il est fort probable qu'ils soient en difficulté parce qu'ils ne connaissent pas précisément les textes de référence.

③ 3^e étape :

Le formateur organise la mise en commun et favorise les échanges. Les élèves-maitres interviennent dans les débats pour répondre aux questions et améliorer les productions.

Le formateur libère les responsables de groupe qui vont élaborer ensemble la synthèse générale.

■ Synthèse :

La tâche 2 a permis de constater qu'on peut mettre les attitudes et comportements des enseignants en relation avec des règles déontologiques comoriennes :

| Situations | Attitudes et comportements | Règles déontologiques | Textes de référence | Normes ou usages |
|------------|---|---|--|---|
| 1. | Le respect de la hiérarchie. | Hierarchie et structures administratives. | Arrêté n° 14-034/ MENSRAJS/ CAB portant réorganisation des CIPR (30/10/04) | Le titre de congé est généralement accordé par la structure en charge de la GRH après avis de la direction de l'établissement scolaire et de la circonscription d'appartenance. |
| 2. | Le besoin de se recycler. | Droit à la formation continue. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi portant orientation sur l'éducation n° 94-035/ AF, promulguée le 20/12/1994, en son article 46 ▪ Loi n° 04-006 du 10/11/04 portant statut général des fonctionnaires de l'Union des Comores, promulguée le 24/01/05 (art. 52) | |
| 3. | Manque de conscience professionnelle; absence de préparation et d'enseignement. | Responsabilité de l'enseignant. | Loi portant orientation sur l'éducation (art. 39) | |

| Situations | Attitudes et comportements | Règles déontologiques | Textes de référence | Normes ou usages |
|------------|---|---|---|------------------|
| 4. | Mauvaise communication avec les parents | Relation parents-maitre sur la vie et le fonctionnement de l'école/classe | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préambule de la loi portant orientation sur l'éducation ▪ Décret n° 95-012/PR portant promulgation de la Loi d'orientation ▪ Décret n° 99-196/CE, articles 36, 38 et 39 | |
| 5. | Manque de conscience professionnelle et mauvaise gestion des absences | Tenue à jour du registre d'appel par le maitre de la classe et obligation de réaction immédiate | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation du registre d'appel (article 34 du décret n° 99-196/CE) ▪ Réunions avec le personnel de l'école et avec les parents (art. 8 du décret n° 99-196/CE portant statut des écoles de l'enseignement public du 29/12/1999) | |

Les éléments contenus dans le tableau ci-dessus permettent de découvrir qu'il existe des textes réglementaires qui définissent l'ensemble des attitudes et comportements attendus des enseignants, par exemple ici :

1. La place de chaque agent au sein des structures administratives et scolaires ;
2. Le droit à la formation continue et les structures en charge ;
3. L'obligation de préparer et de dispenser un enseignement ;
4. La gestion de l'absentéisme des élèves ;
5. Les relations entre les enseignants et les parents d'élèves.

TÂCHE 3 : RÈGLES RÉGISSANT LA VIE DE LA CLASSE ET DE L'ÉCOLE

■ Sous-compétence visée :

→ Faire vivre les règles régissant la vie de la classe et de l'école.

■ Consigne :

En individuel, puis en groupes.

Après avoir lu la situation suivante, répondez aux questions :

- ▶ 1. Quelles règles de la vie en classe sont contestées par ces élèves ?
- ▶ 2. Si vous étiez la maitresse ou le maitre de cette classe, comment feriez-vous pour faire respecter les règles ?

■ **Situation :**

Le groupe n° 5 des élèves, chargé de balayer la classe chaque vendredi, refuse depuis trois semaines de faire ce travail. Ses membres disent que chacun doit être responsable de ses ordures. Du coup, la classe reste sale tous les vendredis.

■ **Mise en œuvre :**

❶ **Première étape :**

Le formateur énonce la consigne et s'assure qu'elle est comprise. Puis, il guide les élèves-maitres, principalement dans la recherche des règles transgressées, en vue de la mutualisation en groupes restreints.

❷ **2^e étape :**

En petits groupes, les élèves-maitres s'entendent sur la réponse et sur la justification à donner.

Exemples de réponses:

- Les élèves n'ont pas respecté l'autorité morale de l'enseignant.
- Ils n'ont pas respecté la solidarité (travailler avec tout le monde pour l'intérêt commun).
- Ils n'ont pas respecté le devoir de propreté de la classe.
- Ils n'ont pas respecté ce que leur disent leurs parents en ce qui concerne la propreté.
- Ils n'ont pas perçu ce que personnellement ils gagnaient dans cette activité.

❸ **3^e étape :**

Le formateur organise la mise en commun et la synthèse qui s'en suit. Il insiste sur le fait que les règles à suivre en classe ne sont pas arbitraires mais qu'elles reposent sur des valeurs.

■ **Synthèse :**

Le respect des règles de vie en classe montre non seulement le respect de l'autorité morale de l'enseignant, mais aussi celui de valeurs individuelles (telles que la propreté) et sociales (comme la solidarité).

ÉTAPE 2 : RÉALISATION D'UNE TÂCHE

Présentation générale de l'étape

► Objectif de formation

L'élève-maitre doit être capable de mobiliser et de mutualiser ses acquis pour réaliser une tâche professionnelle complexe en tenant compte de ce qui a été appris dans l'étape 1.

► Vue d'ensemble

Les étudiants seront conduits à mener une étude de cas dans le but de :

- manifester des attitudes et des comportements conformes à la déontologie ;
- faire vivre les règles régissant la vie de la classe et de l'école.

Les modalités de travail seront, en alternance :

- un travail individuel ;
- un travail en binôme.

1. RÉALISATION DE LA TÂCHE

■ Compétence :

→ Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux règles.

■ Consignes :

Après avoir lu la situation suivante, en tenant compte de ce qui a été appris dans l'étape précédente :

- 1. Quelles sont les dispositions du règlement intérieur de la classe qui ont été transgressées par l'élève agresseur ?
- 2. Quels attitudes et comportements adéquats l'enseignant devrait-il adopter face à cette situation ?
- 3. Y a-t-il des dispositions déontologiques en jeu dans cette situation ? Si oui, lesquelles ? (Citez les sources si vous les connaissez.)

■ **Situation :**

Un élève a été blessé par lame par un autre élève en classe. Interpellé par les autres élèves, l'enseignant a préféré continuer son cours, jugeant que la blessure n'est pas si grave. La famille a porté plainte.

■ **Mise en œuvre :**

❶ **Première étape :**

Une fois la consigne passée, les élèves-maitres sont invités à travailler individuellement et sans l'appui du formateur, dans la mesure où cette tâche sert d'évaluation diagnostique.

❷ **2^e étape (facultative) :**

Les élèves-maitres s'organisent en binômes et s'échangent leurs productions pour une évaluation réciproque et une amélioration de leur travail.

2. EXEMPLE DE PRODUCTION

▶ *Question 1 :*

Quelles sont les dispositions du règlement intérieur de la classe qui ont été transgressées par l'élève agresseur ?

- Cet élève a apporté un objet dangereux en classe ;
- Cet élève a agressé un camarade de classe.

▶ *Question 2 :*

Quels attitudes et comportements adéquats cet enseignant devrait-il adopter face à cette situation ?

- Cet enseignant devrait immédiatement informer le directeur et lui amener l'élève blessé pour une prise en charge médicale ;
- Il devrait donner une punition corporelle à l'agresseur ;
- Il devrait informer les parents de l'élève agressé ;
- Il devrait renvoyer l'élève fautif de l'école ;
- Il devrait rappeler les règles aux autres élèves ;
- Il devrait appeler au calme et continuer son cours.

► *Question 3 :*

Y a-t-il des dispositions déontologiques en jeu dans cette situation ? Lesquelles ? (Citez les sources si vous les connaissez.)

Responsabilités de l'enseignant :

- Expliquer et faire respecter le règlement intérieur de la classe ;
- Vérifier le contenu des sacs des élèves ;
- Assurer la sécurité des élèves ;
- S'occuper des élèves en situation d'urgence (blessés, malade).

ÉTAPE 3 : ANALYSE DE LA PRODUCTION

Présentation générale de l'étape

▶ **Objectif de formation**

L'élève-maitre doit être capable de mobiliser et de mutualiser ses acquis pour analyser des productions réalisées dans l'étape 2.

▶ **Vue d'ensemble**

Les étudiants seront conduits, à partir des productions réalisées dans l'étape 2, à analyser leur travail en se servant des synthèses de l'étape 1 pour établir les critères d'évaluation de leurs productions.

Les modalités de travail seront, en alternance :

- un travail en petits groupes ;
- un travail en binôme ;
- un travail collectif en groupe classe.

TÂCHE 1 : CONSTRUCTION D'UN OUTIL D'ANALYSE

■ **Compétence visée :**

Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux règles.

■ **Consigne :**

En groupes de 3 ou 4, puis en groupe classe.

Pour analyser les comportements d'un enseignant et voir s'ils étaient conformes aux valeurs, dans la première séquence, nous avons construit le tableau suivant :

| | Identification de la ou des valeur(s) en jeu | Attitudes ou comportements conformes aux valeurs ? | Partage des valeurs ? |
|----------------------|--|--|-----------------------|
| Situation à analyser | | | |

- ▶ Est-il possible de tirer profit de ce tableau pour analyser une situation d'un point de vue déontologique ?

■ Mise en œuvre :

❶ Première étape :

Après passation de la consigne, le formateur suit l'évolution des travaux en groupes. Les élèves-maitres se réfèrent à la première séquence pour voir comment les critères avaient été définis et cherchent des critères pour le tableau à construire.

❷ 2^e étape :

En grand groupe, le formateur collecte les propositions ; les élèves-maitres échangent en grand groupe pour se mettre d'accord sur les critères : valeurs en jeu, attitudes et comportements et partage des valeurs.

❸ 3^e étape :

Les élèves-maitres retournent rapidement en groupes restreints pour construire un tableau.

❹ 4^e étape :

De retour en groupe classe, ils se mettent d'accord sur le fond et sur la forme. S'ils ne le font pas eux-mêmes, le formateur fait remarquer que si l'outil doit servir à analyser plusieurs situations, il vaut mieux que les critères soient en colonnes, ce qui donne la possibilité d'ajouter toutes les situations souhaitées.

Exemple de tableau :

| Situation à analyser : | | | | | |
|------------------------|---|-----|--|-----|--|
| Exemples de réponses | Pour l'enseignant : conformité à la déontologie ? | | Pour les élèves : conformité aux règles de l'école ? | | Justificatif (citer les textes de référence) |
| | Oui | Non | Oui | Non | |
| | | | | | |

TÂCHE 2 : ÉVALUATION DES ACTIONS PROPOSÉES

■ Compétence visée :

→ Adopter des attitudes et comportements conformes à la déontologie.

■ **Consigne :**

En groupes restreints, puis en groupe classe.

- ▶ Renseignez le tableau que vous venez de concevoir pour analyser la production sous l'angle de leur conformité ou non à la déontologie.

■ **Mise en œuvre :**

❶ **Première étape :**

Le formateur s'assure que tous les groupes travaillent bien sur l'outil qui a été adopté. Les élèves-maitres lisent les exemples de productions retenues, procèdent à l'analyse et renseignent leur tableau.

❷ **2^e étape :**

Le formateur organise la mise en commun, fait expliciter les réponses s'il y a lieu, valide ou les fait corriger.

Tableau renseigné :

| Situation à analyser : Un élève a été blessé par lame par un autre élève en classe. Interpellé par les autres élèves, l'enseignant a préféré continuer son cours, jugeant que la blessure n'est pas si grave. La famille a porté plainte. | | | | | |
|--|---|-----|--|-----|--|
| Réponses apportées par les élèves-maitres | Pour l'enseignant : conformité à la déontologie ? | | Pour les élèves : conformité aux règles de l'école ? | | Justificatif (citer les textes de référence) |
| | Oui | Non | Oui | Non | |
| Cet élève a apporté un objet dangereux en classe. | | | | X | Le règlement intérieur de l'école interdit le port d'objet dangereux à l'école et en classe. → Art. 32 RI. |
| Cet élève a agressé un camarade de classe. | | | | X | Le règlement intérieur de l'école interdit formellement aux élèves de se battre, notamment en classe. → Art. 31 RI. |
| Il devrait amener l'élève blessé à la direction pour information et prise en charge médicale. | X | | | | → Art. 42 statut écoles élémentaires de l'enseignement public. → Art. 40 RI. |
| Il devrait donner une punition corporelle à l'agresseur. | | X | | | Les articles 37 du décret n° 99-196/CE portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public (du 29/12/1999) et 47 du RI interdisent les châtiments corporels et les brimades. |

| Réponses apportées par les élèves-maitres | Pour l'enseignant : conformité à la déontologie ? | | Pour les élèves : conformité aux règles de l'école ? | | Justificatif (citer les textes de référence) |
|---|---|-----|--|-----|--|
| | Oui | Non | Oui | Non | |
| Il devrait informer les parents de l'élève agressé. | X | | | | → Art. 39 du RI. Il ne devrait pas informer uniquement les parents de l'élève blessé. Ceux de l'agresseur doivent aussi être informés. La démarche consiste à calmer la situation et éviter des conflits entre les deux familles. Le décret n° 99-196/CE précise le rôle des parents dans le fonctionnement de l'école, notamment en son article 39. |
| Il devrait renvoyer l'élève fautif. | | X | | | Le renvoi d'un élève pour manquement grave à l'obligation scolaire relève des compétences du conseil de discipline. → Art. 35, décret n° 99-196/CE et art.46 du RI. |
| Il devrait rappeler les règles aux élèves. | X | | | | Effectivement, les règles de fonctionnement de la classe doivent être rappelées autant de fois qu'il est nécessaire. → Préambule et art. 35 de la loi portant orientation sur l'éducation. |
| Il devrait appeler au calme et continuer son cours. | | X | | | Le degré de violence subie par cet élève et le fait que son intégrité physique est entamée obligent l'enseignant à s'occuper de cet élève blessé. Le cours doit donc être interrompu, du moins le temps de prise en charge de cet élève par la direction. → Art. 42 du décret n° 99-196/CE portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public. |
| Expliquer et faire respecter le règlement intérieur de la classe. | X | | | | Dans une situation éducative, il est important de revenir autant que possible sur l'explication, la compréhension et l'application efficace des codes de conduite dans le groupe classe. → Préambule et art. 35 de la loi portant orientation sur l'éducation. |

| Réponses apportées par les élèves-maitres | Pour l'enseignant : conformité à la déontologie ? | | Pour les élèves : conformité aux règles de l'école ? | | Justificatif (citer les textes de référence) |
|--|---|-----|--|-----|---|
| | Oui | Non | Oui | Non | |
| Vérifier le contenu des sacs des élèves. | | X | | | Ce sont les parents qui devraient superviser la préparation du sac de leur enfant afin d'éviter que celui-ci ne transporte des objets dangereux à l'école. Le règlement intérieur de l'école parle de l'obligation de respecter les locaux et les matériels de l'école ainsi que de l'interdiction des propos et actes agressifs. |
| Assurer la sécurité des élèves. | X | | | | L'article 23 du décret n° 99-196/CE ainsi que les articles 20, 21 et 22 du RI précisent que la sécurité des élèves en classe et pendant les récréations, relève de la responsabilité de l'enseignant. |
| S'occuper des élèves en situation d'urgence (blessés, malade). | X | | | | Voir article cité ci-haut, ainsi que l'article 42 qui prévoit la redirection vers le médecin des élèves dont l'état de santé ne permet pas l'accueil en milieu scolaire (notamment ceux qui sont accidentés à l'école ou qui y tombent malades). |

■ Textes de référence :

- Loi n° 04-006 du 10 novembre portant statut général de la fonction publique ;
- Décret n° 95-012/PR promulguant la loi n° 94-035/AF du 20 décembre 1994 portant orientation sur l'éducation ;
- Décret n° 99-196/CE portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public ;
- Règlement intérieur définissant les droits et devoirs de tous les membres de la communauté éducative (élèves, parents d'élèves, enseignants, personnels de service et administratifs).

ÉTAPE 4 : STRUCTURATION DES CONTENUS

Présentation générale de l'étape

► Objectif de formation

Les élèves-maitres disposeront à la fin de cette étape de tous les savoirs professionnels utiles pour adopter des attitudes et comportements conformes à la déontologie du métier d'enseignant.

► Vue d'ensemble

Il s'agit ici de compléter les acquis des étapes précédentes et de formaliser l'ensemble. L'activité des élèves-maitres est concentrée sur le repérage des savoirs nouveaux, en vue de leur appropriation.

■ Compétence visée :

→ Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux règles.

■ Consigne :

Vous prendrez des notes sur l'exposé qui va suivre et vous marquerez les contenus nouveaux par le procédé de votre choix (soulignement, trait vertical dans la marge, coche, etc.). À la fin de l'exposé, vous restituerez les idées principales de ces contenus nouveaux.

■ Mise en œuvre :

Le formateur fait son exposé, laisse un peu de temps pour la relecture, puis demande successivement à plusieurs élèves-maitres de restituer les contenus nouveaux, partie par partie. Il sollicite les autres pour corriger ou compléter et reformule si nécessaire.

Les savoirs utiles pour adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux règles

1. Le système éducatif aux comores

La présentation du système éducatif est importante. Cette partie offre l'avantage de former et d'informer les élèves-maitres sur le fonctionnement du système et leur permet de découvrir et s'appropriier les valeurs et attitudes déontologiques à mettre en œuvre dans l'exercice de leur futur métier.

1.1. Organisation structurelle

Le système éducatif comorien est organisé de la façon suivante:

- L'enseignement préélémentaire niveaux 1 et 2 :
 - Il cible les enfants de 4 et 5 ans ;
 - Il dure deux années scolaires.
- L'enseignement primaire :
 - L'âge de fréquentation est la classe d'âge 6-11 ans ;
 - Il dure six années ;
 - Il est sanctionné par l'obtention du diplôme de fin d'études élémentaires (DFEE).
- L'enseignement secondaire, premier cycle (le collège) :
 - Il dure quatre années ;
 - Il s'achève au terme des quatre années par le brevet d'études du premier cycle (BEPC).
- L'enseignement secondaire, second cycle (le lycée) :
 - Il dure trois années, de la classe de seconde à celle de terminale ;
 - Il comprend trois filières littéraires (séries A1, A2 et A4), deux filières scientifiques (séries C et D) et une filière de gestion (série G).
- L'enseignement technique et la formation professionnelle :
 - Il est dispensé dans des établissements de formation auxquels on accède par concours ;
 - Ce concours, sur dossier, est ouvert aux élèves ayant terminé le collège ;
 - La formation dure trois ans et prépare au baccalauréat technologique.
- Le dispositif d'enseignement supérieur :
 - Il est principalement représenté par l'Université des Comores (UDC), avec différentes filières d'études réparties entre des facultés, des instituts, des écoles et des centres ;
 - L'université prépare à la licence, au master et au doctorat ;

- Des écoles professionnelles post-bac, relevant du secteur privé et soumis à l'agrément de l'état, qui préparent au diplôme technologique universitaire (DUT).

En plus du système formel d'éducation qui vient d'être présenté, il convient de souligner l'existence d'un secteur non formel d'enseignement et d'alphabétisation :

- Il prend en compte les écoles coraniques traditionnelles ;
- Il organise les activités d'alphabétisation fonctionnelle.

1.2. L'administration du système éducatif

Au plan de l'administration du système, l'éducation aux Comores relève des compétences du ministère de l'Éducation nationale.

1.2.1. Le ministère de l'Éducation nationale(MEN)

Il est chargé :

- de l'élaboration de la politique éducative : de la définition des orientations, de l'objectif sectoriel et des stratégies, déclinaison des objectifs insulaires ;
- du pilotage de l'ensemble du dispositif ;
- de la coordination des intervenants ;
- du suivi de la mise en œuvre de la politique éducative ;
- de l'évaluation et de l'analyse des résultats du système.

En bref, le MEN s'occupe de la gestion stratégique du secteur et de la préservation de l'unité de l'enseignement.

Pour concrétiser ses missions, le MEN s'est doté des structures opérationnelles ci-dessous :

1.2.2. L'inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN)

L'IGEN est une structure aux missions transversales. Elle a pour rôle :

- le suivi et la mise en œuvre de la politique éducative nationale ;
- la coordination et le contrôle du système éducatif.

Ainsi, du fait des missions qui lui sont confiées, l'IGEN, avec ses services déconcentrés au niveau des îles (coordinations de l'IGEN et CIPR), assure le trait d'union entre les deux administrations (centrale et décentralisée).

1.2.3. La coordination de l'IGEN au niveau de l'île

La coordination de l'IGEN est une structure régionale, administrative et pédagogique de l'IGEN. Elle est sous la responsabilité d'un inspecteur général élu par les encadreurs pédagogiques de l'île (inspecteurs pédagogiques de terrain et conseillers pédagogiques) pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. La coordination joue le rôle d'interface entre l'IGEN centrale et le terrain (CIPR).

1.2.4. La circonscription d'inspection pédagogique régionale (CIPR)

Le système éducatif dispose de 28 CIPR (cf. arrêté n° 14-034/MENRCAJS/Cab du 30 octobre 2014), réparties comme suit :

→ 16 à Ngazidja ; → 9 à Ndzuwani ; → 3 à Mwali.

La CIPR est une structure dont les activités sont détaillées dans l'arrêté cité ci-dessus en son article 2. Les activités de chaque CIPR couvrent l'ensemble des établissements implantés sur son territoire, pour tous les niveaux (préélémentaire, élémentaire, secondaire et supérieur) et tous les domaines d'enseignement et de formation.

Chaque CIPR est placée sous la responsabilité d'un inspecteur pédagogique régional nommé parmi les inspecteurs pédagogiques de l'enseignement du premier et second degré, par arrêté du ministre en charge de l'Éducation nationale, sur proposition de l'IGEN (décret n° 14-147/PR du 20 septembre 2014). La CIPR est divisée en zones pédagogiques. Chaque zone est prise en charge par un conseiller pédagogique qui assiste l'inspecteur dans son rôle pédagogique. Il est nommé par arrêté du ministre de l'Éducation nationale sur proposition de l'IGEN. Il y a une cinquantaine de zones pédagogiques sur l'ensemble du territoire.

2. La communauté éducative

Dans sa conduite déontologique, et puisque les textes mentionnent les parents et la communauté comme partenaires de l'école, l'enseignant se doit d'intégrer cette donnée dans sa conduite professionnelle, notamment en tenant compte des responsabilités parentales et communautaires (cf. décret n° 99-196/CE du 29/12/1999 relatif au statut des écoles élémentaires de l'enseignement public).

Pour cela, il est de son intérêt de découvrir et s'adapter à la structure de la communauté éducative.

2.1. Définition

La communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'école ou en relation avec elles, participent à l'accomplissement de ses missions: les personnels de l'école, les parents d'élèves, les encadreurs pédagogiques, les communes, les associations communautaires, les religieux, ainsi que les acteurs institutionnels, économiques et sociaux associés au service public d'éducation.

2.2. Les structures de la communauté éducative et leur fonctionnement

Les représentants de la communauté éducative peuvent se réunir dans différentes structures:

- Le conseil d'école⁶ :

Le conseil d'école est l'organe délibératif de l'école. Il est constitué de 23 membres maximum, et 13 au minimum, énumérés ci-après⁷:

- le directeur de l'école ;
- cinq représentants de la commune ou de la communauté ;

⁶ Cf. décret n° 99-196/CE du 29/12/99 portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public.

⁷ Article 8 du décret n° 99-196/CE du 29/12/99 portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public.

- les maîtres de l'école (à raison d'un enseignant par niveau), désignés ou élus par leurs pairs ;
- les représentants des parents d'élèves (à raison d'un par niveau), désignés ou élus par l'assemblée des parents ;
- deux élèves représentant de la coopérative scolaire ;
- le gestionnaire matériel et financier désigné par la collectivité ou la communauté ;
- l'inspecteur de la circonscription ou de son représentant ;
- le comptable de l'établissement, désigné par l'État.

Le conseil d'école, dans le cadre des lois et règlements nationaux⁸:

- vote le règlement intérieur de l'école ;
 - délibère sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école, les moyens, l'hygiène, la sécurité et les constructions scolaires ;
 - met en place le conseil de discipline dont il définit librement la composition ;
 - donne son avis sur les actions éducatives ;
 - adopte le projet d'établissement présenté par le directeur ;
 - adopte le budget de l'établissement ;
 - procède à l'acquisition des manuels et fournitures indispensables au bon fonctionnement de l'école ;
 - approuve le rapport annuel d'activités du directeur.
- Le conseil de maîtres :
Le conseil des maîtres se réunit obligatoirement, sous la présidence du directeur, en début et en fin d'année scolaire et à la fin de chaque trimestre. Il peut également se réunir à chaque fois que les circonstances l'exigent ou à la demande de la majorité des enseignants. Il statue sur les résultats de l'évaluation des élèves et fait les propositions d'amélioration des services d'enseignement⁹.
 - La coopérative scolaire :
Le directeur contribue à la mise en place d'une coopérative scolaire qui est gérée par les élèves. Les fonds collectés au titre de la coopérative sont affectés aux dépenses éducatives et culturelles de l'école¹⁰.
 - L'association parents-maîtres :
Le directeur d'école contribue à la mise en place d'une association parents-maîtres au sein de son école et en facilite le fonctionnement. Il ne peut être membre du bureau de cette association.

8 Article 12 du décret n° 99-196/CE du 29/12/99 portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public.

9 Article 12 du décret n° 99-196/CE du 29/12/99 portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public.

10 Article 46 du décret n° 99-196/CE du 29/12/99 portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public.

Les associations parents-maitres ont pour objectif de sensibiliser les parents sur la scolarité de leurs enfants et de solliciter leur participation à la vie et au fonctionnement de l'école¹¹.

2.3. Importance de la communauté dans le bon fonctionnement de l'école

Les droits et les obligations des membres de la communauté éducative sont rappelés dans le règlement intérieur de l'école, élaboré en concertation avec ses membres et adopté en conseil d'école.

La communauté éducative est consultée et associée à l'élaboration du règlement intérieur et du projet d'école.

Ainsi, la communauté éducative, du fait de son implication, complète et enrichit les activités d'apprentissage et de vie scolaire.

3. La déontologie

3.1. Qu'est-ce que la déontologie ?

La déontologie est l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent la conduite de ceux qui exercent une profession donnée. Pratiquement, la déontologie définit les principes moraux qui guident l'activité professionnelle et un certain nombre de normes qui précisent des actions acceptables ou inacceptables pour l'exercice de la profession. Elle établit aussi les devoirs et responsabilités des membres du groupe professionnel.

Les composantes essentielles que l'on trouve dans les codes de déontologie d'une profession sont :

- La définition du professionnel et le corps de métier auquel il appartient;
- Les devoirs et obligations du professionnel envers le public;
- Les devoirs et obligations du professionnel envers les usagers ;
- Les devoirs et obligations du professionnel envers la profession.

À son niveau le plus concret, la déontologie représente un instrument de contrôle des comportements professionnels. En principe, chaque groupe professionnel doit mettre en place des mécanismes de gestion du code déontologique. Une fois mis en place, **chacun des membres du groupe concerné est censé connaître ce code et s'engager à le respecter et à le faire respecter**. C'est un texte qui énonce la responsabilité professionnelle individuelle et collective.

La déontologie est assez précise quant à ce que le professionnel doit faire ou éviter dans les situations courantes de la pratique. Dès qu'une seule règle claire s'applique à une situation, la conduite à suivre est fixée d'avance.

Par exemple, l'enseignant qui élabore sa répartition mensuelle, tient à jour son cahier journal et ses fiches de préparation fait preuve d'une conduite conforme à la déontologie.

11 Articles 38 et 39 du décret n° 99-196/CE du 29/12/99 portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public.

3.2. Distinction entre déontologie et éthique

Le mot *déontologie* désigne l'ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d'un ordre ou d'une association professionnelle. Une autorité est chargée de faire respecter ces règles et d'imposer des sanctions en cas de dérogation.

Il n'est pas nécessaire, pour se conformer à la déontologie, de réfléchir aux valeurs qui la sous-tendent, ni même de partager ces valeurs. L'éthique, au contraire, invite le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent son action et à choisir, sur cette base, la conduite la plus appropriée.

Cette première différence en entraîne plusieurs autres :

- *La source de la contrainte*

L'action fondée sur les valeurs est généralement conforme aux lois et à la déontologie, mais elle est décidée par l'individu plutôt qu'imposée par une autorité extérieure.

La réflexion éthique fait appel à l'autonomie, au jugement et au sens des responsabilités. Quand un enseignant décide, sur la seule base de ses valeurs, de refuser d'attribuer une note de complaisance à un élève, rien ne l'y oblige sauf lui-même. La même décision, cependant, peut être dictée par le code de déontologie des enseignants. Il est fréquent que l'on obéisse aux règles parce qu'elles émanent d'une autorité, parce que l'on craint une sanction ou simplement par habitude.

- *La manière dont l'action appropriée est définie*

La déontologie est assez précise quant à ce que le professionnel doit faire ou éviter dans les situations courantes de la pratique. Dès qu'une seule règle claire s'applique à une situation, la conduite à suivre est fixée d'avance.

Toutefois, lorsque deux règles ou plus s'appliquent à la même situation, il peut être plus difficile de savoir quelle conduite adopter.

Nous ne sommes plus alors dans la déontologie mais dans une situation éthique. L'éthique ne définit pas d'avance la conduite appropriée, mais elle propose une méthode réflexive pour la trouver, notamment dans les conflits de valeurs ou quand une action permise par les règles paraît malgré tout discutable du point de vue de l'idéal de pratique.

Par exemple, refuser l'entrée au centre d'examen à un candidat au bac qui n'a pas amené une pièce d'identité est conforme à la déontologie. Mais du point de vue de l'éthique, on peut accepter ce candidat avec la recommandation de se présenter avec sa pièce d'identité le lendemain afin de ne pas le pénaliser.

- *La responsabilité par rapport aux conséquences*

Du point de vue déontologique, c'est la conformité de l'action à la règle qui est importante. Les conséquences de l'action ne font l'objet d'aucune réflexion ou décision particulière.

Du point de vue éthique, au contraire, le professionnel est responsable des conséquences de son action et le demeure même quand il choisit de se conformer à la règle. Il doit chercher à minimiser les effets négatifs de sa décision et être prêt à la justifier, en expliquant ses raisons d'agir, devant toutes les personnes concernées.

Dans le cas de la note de complaisance, l'enseignant peut la refuser en disant simplement qu'il est obligé d'obéir aux règles de son ordre professionnel. L'éthique lui demande davantage : assumer personnellement ce refus, être capable de le justifier sur le plan des valeurs, reconnaître l'impact négatif de son choix et proposer, dans la mesure du possible, une façon d'y remédier.

Ces différences, il est facile de le constater, font de l'éthique et de la déontologie des ressources complémentaires ; chacune a des forces qui compensent les limites de l'autre.

L'exemple ci-dessous montre bien la complémentarité entre les deux notions :

Lorsqu'un enseignant donne un travail à faire à ses élèves, il doit adopter deux comportements distincts mais complémentaires :

- **Comportement déontologique** : donner du travail à faire aux élèves, le corriger et l'évaluer.
- **Comportement éthique** : lire toutes les copies (les bonnes comme les mauvaises), les apprécier au cas par cas, sans a priori, pour apprécier la qualité de l'apprentissage, cibler les élèves les plus faibles pour mener des actions de remédiation et amener ceux qui ont une maîtrise de la leçon vers un approfondissement.

3.3. Importance du respect de l'éthique et de la déontologie dans la pratique du métier d'enseignant

Un enseignant soucieux d'atteindre les objectifs qu'il s'est assignés avec les parents, la communauté et l'État, doit respecter l'éthique, la déontologie et les valeurs professionnelles. Certains enseignants diplômés ont des connaissances solides et variées qui peuvent être utiles dans leur métier. Mais, si ces mêmes enseignants n'intègrent pas ces valeurs (déontologie, éthique et valeurs professionnelles), leurs connaissances ne peuvent pas servir à grand-chose, car l'éducation n'est pas seulement la transmission de connaissances.

À l'inverse, l'enseignant moins doté de connaissance mais bien ancré dans les valeurs morales, l'éthique et la déontologie professionnelles, peut bien former des enfants capables de s'intégrer dans leur environnement moral, culturel...

3.4. Quelques principes déontologiques

La loi portant orientation sur l'éducation en son article 39 stipule que les « enseignants travaillent au sein d'équipes pédagogiques dans le cadre des projets pédagogiques élaborés en commun sous la direction du chef d'établissement ».

C'est donc ainsi que les principes déontologiques suivants sont en adéquation avec l'esprit de cette loi :

- Avoir l'esprit d'équipe, c'est-à-dire travailler avec les autres de manière solidaire en contribuant au travail du groupe par ses idées et ses efforts. C'est par exemple :
 - la solidarité aux décisions du groupe ;
 - le partage équitable des tâches ;
 - l'apport de ses idées et le respect de celles des autres ;
 - la recherche de consensus ;

- les communications techniques et relationnelles ;
- le soutien, par sa démarche, des objectifs visés ;
- Être capable de recevoir des commentaires et des remarques dans le but d'améliorer son travail ;
- Accepter la critique ;
- Préparer son travail de façon à répondre aux exigences de qualité, d'efficacité et respecter l'échéancier. Il s'agit de :
 - la prise en compte des reparations prévues ;
 - la prévision du matériel didactique et de sa disponibilité ;
 - l'élaboration des fiches pédagogiques ;
- Avoir de la patience et être capable de faire face à des situations particulières, de faire preuve de sang-froid sans adopter une attitude trop émotive ou trop défensive ;
- Être assidu, c'est-à-dire que l'enseignant doit :
 - être présent à son poste de travail et assurer lui-même les tâches qui lui sont confiées ;
 - respecter les temps de pause (récréation) ;
 - annoncer et/ou justifier ses absences ;
- Servir l'État avec loyauté et abnégation ;
- Respecter la hiérarchie :

Du fait qu'il se trouve dans un organisme hiérarchisé, l'enseignant a au-dessus de lui une autorité qui a vocation à le commander et lui donner des ordres. Ainsi, au niveau des exécutants, l'obéissance hiérarchique se manifeste dans l'exécution correcte et loyale des ordres reçus ; les directeurs et les encadreurs pédagogiques participent au pouvoir hiérarchique et doivent par conséquent être obéis par leurs subordonnés (les enseignants).

4. Les responsabilités de l'enseignant

La connaissance et l'application des principes déontologiques supposent des attitudes et des comportements responsables. Dans cette partie, il est question d'évoquer quelques responsabilités de l'enseignant, notamment dans l'optique du respect de la déontologie de sa profession.

4.1. Définition

La responsabilité se définit comme l'obligation ou la nécessité morale de répondre, de se porter garant de ses actes ou de ceux des autres, de réparer une faute, de remplir une charge, un engagement. Une personne est donc civilement responsable lorsque la loi la contraint à réparer un dommage causé à autrui. Mais il n'est pas nécessaire que cette personne soit personnellement l'auteur du dommage.

- En dehors du service :
En ce qui concerne les enseignants, les fautes, les imprudences ou les négligences évoquées contre eux comme ayant causé le fait dommage, sont du ressort de leur seule responsabilité.
- Pendant le service :
Dans le cas où la responsabilité du maître est engagée pendant l'exercice de ses fonctions, l'administration du maître se substitue à lui. Le maître ne pourra jamais être mis en cause devant les tribunaux civils par la victime ou ses représentants.

Il en sera ainsi toutes les fois que, pendant la scolarité ou en dehors de la scolarité, dans un but d'éducation morale ou physique non interdit par les règlements, les enfants ou jeunes confiés aux membres de l'enseignement public se trouveront sous la surveillance de ces derniers.

Ceci est nettement explicité dans l'article 23 du décret n° 99-196/CE en ce qui concerne les responsabilités de l'enseignant.

4.2. Les responsabilités de l'enseignant

L'enseignant a plusieurs responsabilités: morale, pédagogique, civile et pénale.

4.2.1. La responsabilité morale

L'enseignant est responsable de tous les élèves mis à sa disposition par l'État. Il doit faire régner l'égalité entre tous les élèves et refuser l'injustice et les discriminations. Il doit aussi accepter un certain nombre de devoirs imposés par les contraintes de la vie en groupe ou en société en contribuant à la formation civique et morale des élèves et futurs citoyens. L'enseignant, donneur des premières connaissances, doit pratiquer et défendre des valeurs quelles que soient ses croyances religieuses, philosophiques, politiques, syndicales...

4.2.2. La responsabilité pédagogique

À ce niveau, l'enseignant a plusieurs missions :

- Faire assimiler à tous les élèves les connaissances prévues par les textes officiels (suivi et exécution des programmes);
- Rendre les apprenants aptes à accéder dans les meilleures conditions aux niveaux d'apprentissage suivants;
- Rendre autonomes les enfants dans le travail;
- Donner des habitudes de travail.

4.2.3. La responsabilité civile

L'enseignant est civilement responsable des dommages causés par lui du fait des punitions physiques, de la négligence (enfants laissés seuls sans surveillance par punition à la porte de la classe) ou par imprudence (en laissant les objets pointus...), ou par ses élèves pendant qu'ils sont sous sa surveillance (enfant blessé par un autre camarade).

Il doit :

- accueillir et surveiller les élèves ;
- organiser les activités ;
- faire appliquer le règlement.

Toutefois, il a la couverture de l'employeur quand il s'agit de faute professionnelle. En effet, au double titre de citoyen et agent de l'État, l'enseignant a droit à la sécurité et à la protection de la part de l'État. « L'État est tenu de protéger les fonctionnaires contre les menaces, outrages, injures, diffamations, violences et voies de fait, dont ils peuvent être l'objet, en raison ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et de réparer le cas échéant, le préjudice qui en est résulté »¹² (droit de sécurité ou de protection de l'enseignant).

N.B. : ACTION RÉCURSIVE : en cas de faute professionnelle lourde, l'employeur se substitue à l'enseignant.

L'employeur, qui a couvert le maître contre les tiers, pourrait cependant le sanctionner s'il y a de la part du maître une faute professionnelle.

L'action récursoire pourra être exercée par l'employeur contre les tiers, conformément au droit commun.

4.2.4. La responsabilité pénale

L'enseignant conserve la responsabilité pénale des faits pour lesquels il est condamné (cas de délits ou de crimes).

4.2.5. Les droits de l'enseignant

Le droit se définit comme étant la faculté reconnue d'agir d'une certaine façon, de jouir d'un avantage.

- Droits collectifs

Il s'agit des droits de l'enseignant dans un cadre communautaire:

- *Droit ou liberté de réunion*

L'enseignant jouit de la liberté de participer aux réunions de son choix sans contrarier le contrat de sa profession.

- *Droit d'association*

Il est réglementairement permis à l'enseignant d'appartenir à l'association de sa convenance et d'y faire droit de ses idées.

- *Droit de syndicat et de grève*

Le syndicat est le cadre de défense de meilleures conditions de vie et de travail de l'enseignant. À ce titre, il dispose réglementairement du droit de choisir et d'appartenir au syndicat légalement constitué de sa corporation¹³.

¹² Article 11 du décret n° 99-196/CE du 29/12/99 portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public.

¹³ Articles 9 et 9 bis de la loi n° 04-006 du 10 novembre 2004 portant statut général de la fonction publique.

- Les droits professionnels

Il faut entendre par *droits professionnels* tous les droits liés à l'exercice de la profession d'enseignant. L'on retient:

- *Droit à une rémunération et aux avantages sociaux*

L'enseignant bénéficie de plein droit d'un traitement salarial statutaire. Ce traitement est lié à la catégorie, au grade et à l'échelon. Il est constitué d'un salaire de base, d'indemnités et primes, conformément aux dispositions du statut général de la fonction publique.

- *Droit de congés*¹⁴

L'enseignement, en sa qualité de fonctionnaire, a droit à différentes catégories de congés :

- congé administratif;
- congé maladie;
- congé de maternité;
- congé pour perte de conjoint;
- congé de longue durée (il est accordé au fonctionnaire qui est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions pour raisons de santé. Il est privatif d'une partie ou de la totalité de la rémunération).

- *Droit d'aller et venir*

Il est permis à l'enseignant de sortir du territoire national et revenir sur autorisation de sa hiérarchie

Dans les faits, tout fonctionnaire comorien en situation de voyage vers l'extérieur est soumis à la présentation aux frontières d'une autorisation de sortie signée par sa hiérarchie.

5. Le règlement intérieur

5.1. Définition

En ce qui concerne les élèves, on ne parle pas de déontologie, puisque le mot est réservé à ceux qui exercent une profession donnée, mais de règles. Les règles de conduite sont consignées dans le règlement intérieur. Ce document fixe, de manière générale, les règles de sécurité au sein de l'établissement, les modalités du partenariat avec les parents, ainsi que les droits et obligations des élèves et les sanctions disciplinaires.

5.2. Les modalités d'élaboration

Selon l'article 36 du décret n° 99-196/CE du 29/12/99, portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public, le règlement intérieur est arrêté en conseil d'école.

¹⁴ Articles 62, 63, 64 et 65, de la loi n° 04-006 du 10 novembre 2004 portant statut général de la fonction publique.

En effet, il existe un règlement intérieur standard qui est remis aux écoles par le ministère. Chaque conseil d'école est appelé à l'adapter au contexte précis de son école. Une fois que ce travail d'adaptation est fait, le texte est multiplié et affiché dans toutes les salles de classe et nul n'est censé l'ignorer.

5.3. La mise en œuvre

L'enseignant de chaque classe est appelé à expliquer le règlement intérieur aux élèves qui doivent s'y conformer. Dans le domaine de son application, le respect de ce texte se traduit par un certain nombre de devoirs individuels et collectifs des élèves (par exemple, les retards, les absences, les comportements de trouble à la classe, l'hygiène et la propreté individuelles et au sein du groupe, le matériel individuel et collectif, etc.).

Le décret n° 99-196/CE du 29/12/1999 portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public précise qu'en cas d'entorse au règlement intérieur, le conseil de discipline se réunit pour se pencher sur le cas précis.

Chaque entorse est aussi l'occasion pour l'enseignant de faire un rappel du règlement.

5.4. Le règlement de la classe

Outre le règlement intérieur, l'enseignant peut, s'il le souhaite, avoir recours à un « règlement de la classe », qui établit les modalités de fonctionnement propres à la classe (par exemple, convenir d'un signal pour réclamer l'attention, savoir quoi faire si on a fini les exercices avant les autres, organiser la rotation pour le nettoyage du tableau, etc.).

Les savoir-faire utiles pour adopter et faire adopter des attitudes et des comportements conformes aux règles

1. Comment adopter des attitudes et des comportements conformes à la déontologie du métier d'enseignant ?

En adoptant les attitudes et les comportements ci-dessous, tu manifesteras ainsi ton respect de de la déontologie.

1.1. Intégrer dans l'exercice de tes fonctions d'enseignant tes devoirs de fonctionnaire

À ce titre, tu dois bien connaître tes droits et devoirs de fonctionnaire et surtout tes obligations d'enseignant vis-à-vis de l'institution scolaire et de l'État. Ainsi, en ta qualité de fonctionnaire, tu dois éviter d'exercer des activités privées lucratives à temps plein pour servir avec efficacité les intérêts de la nation

Exemple : Tu ne dois pas avoir une boutique ou un taxi en ton nom que tu gères à temps plein.

1.2. Respecter la hiérarchie administrative

Chaque institution est soumise à une hiérarchie qui définit les pouvoirs des différents responsables et la relation entre eux et les autres acteurs concernés. Tous les travailleurs de l'institution sont tenus de reconnaître et respecter cette hiérarchie pour le bon fonctionnement de l'institution et le respect des droits de chacun.

En tant qu'enseignant, tu dois reconnaître et respecter la hiérarchie qui régit le système éducatif. Cela te permettra de savoir comment tu t'adresseras à tes supérieurs et par quelles voies tu revendiqueras tes droits.

Exemple

Lorsqu'un enseignant, titulaire du baccalauréat ou du CAE, est admis au CAP pratique et veut demander l'intégration de son diplôme :

- Il adressera la demande au ministre de la fonction publique ou au directeur de la fonction publique sous couvert de la voie hiérarchique ;
- Il joindra les pièces justificatives suivantes : l'acte de son recrutement, les photocopies certifiées du ou des diplômes qui lui ont permis de passer le CAP théorique ;
- Il déposera la demande à la direction régionale (insulaire) des ressources humaines qui doit viser et acheminer le dossier à la direction générale de la fonction publique (DGFOP).

1.3. Respecter la réglementation en vigueur

Le système éducatif est régi par des textes officiels et réglementaires. Tu dois te les approprier et les respecter dans l'exercice de ton métier.

Exemple : Un enseignant qui est informé par son syndicat du déclenchement d'une grève doit s'assurer que les délais (préavis et déclenchement) sont respectueux des textes en vigueur.

1.4. Suivre et enseigner dans leur intégralité les contenus des programmes pour chaque niveau afin d'assurer le parcours de l'élève

Il est important, dans le cadre déontologique de ta fonction, que tu achèves avec efficacité les programmes scolaires dans le temps imparti. Pour aboutir à l'achèvement effectif des programmes, tu dois, à partir de la progression du curriculum et des outils nécessaires (calendrier scolaire, calendrier civil, textes fixant les fêtes officielles...) :

- élaborer une programmation annuelle des activités d'enseignement/apprentissage et d'évaluation ;
- établir une programmation trimestrielle des activités d'enseignement/apprentissage et d'évaluation ;
- concevoir, sur la base de la programmation trimestrielle, une programmation mensuelle ;
- créer une programmation hebdomadaire des activités d'enseignement/apprentissage et d'évaluation.

1.5. Prendre en compte la dimension civique de ton enseignement en développant le patriotisme chez les élèves et en adoptant toi-même des attitudes patriotiques et citoyens

Entre autres choses, tu dois :

- veiller à ce que tous tes élèves sachent chanter l’hymne national et respectent le drapeau ;
- être toujours à l’heure à l’école et consacrer le temps que tu passes à l’école aux élèves et au travail pour lequel tu as été engagé par l’État.

1.6. Respecter et faire respecter les règles de l’école

Il est de ton devoir de respecter et de faire respecter toutes les règles de l’école, telles qu’elles s’expriment dans le règlement intérieur et dans les chartes d’usage des ressources – notamment le matériel de travail – et des espaces communs, comme la salle de classe et la cour de l’école.

Pour y arriver, outre l’explication indispensable du règlement intérieur de l’école, tu peux, dans une approche pédagogique active, faire par exemple travailler les élèves, en groupes, pour confectionner :

- des affiches interdisant de tagger les murs de l’école ;
- des mots d’ordre sur l’utilisation rationnelle de l’eau ;
- des consignes sur l’utilisation de matériels de classe (usage de la craie, des instruments de géométrie, etc.) ;
- des instructions pour l’utilisation et la propreté des latrines.

L’élaboration du règlement de la classe, si tu choisis d’en faire un, est un moment très utile. En effet, ce règlement sera mieux accepté s’il est construit avec les élèves, sous forme de problème à résoudre. Par exemple, on pose la question suivante : *comment faire pour que la classe soit propre ?* et les élèves proposent plusieurs réponses, parmi lesquelles on va choisir démocratiquement celle qui sera retenue.

Le règlement, quand il existe, est affiché dans la classe et l’enseignant s’y réfère dès que besoin.

2. Démarche d’appropriation des comportements et attitudes respectueux des règles

Nous allons t’apprendre comment traiter des situations professionnelles dans lesquelles tu pourras te retrouver. Ce traitement te donnera l’occasion de montrer que, sur la base de tes connaissances du cadre règlementaire et institutionnel du métier, tu peux faire des choix pertinents et les justifier.

Les étapes du traitement de la situation et la description des activités qui leur sont liées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| Étapes de la stratégie | Éléments de la démarche | Description |
|--|---|---|
| Analyser ou examiner la situation | <ul style="list-style-type: none"> • Résumer les indices du texte. • Identifier et formuler le problème posé par le texte. | <p>Dans cette première étape, tu dois repérer les données essentielles de la situation. Ainsi, tu pourras par exemple identifier le lieu, les personnages principaux, la trame de l'action. Il te sera également possible d'établir des liens entre les différents personnages et les actions.</p> <p>Après cette recherche, tu pourras aisément trouver le problème posé et le formuler.</p> |
| Poser un diagnostic | Identifier les causes du problème posé dans la situation. | <p>À la deuxième étape et sur la base des données recueillies à la première étape, tu précises les causes du problème formulé plus haut. Tu émettras donc deux ou trois hypothèses pertinentes.</p> <p>À ce titre, la cause pourra être, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'insuffisance de formation de l'enseignant, s'il s'agit du mauvais comportement d'un enseignant ; • la pauvreté des parents, s'il s'agit du cas d'un élève sans fournitures scolaires. |
| Faire un pronostic | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre le problème en relation avec la déontologie du métier. • Énumérer les conséquences du comportement de l'enseignant. | <p>Cette troisième étape est très importante car elle va t'amener à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mobiliser tes connaissances sur les valeurs, l'éthique et la déontologie du métier d'enseignant ; • utiliser celles qui sont adaptées au problème posé ; • énumérer les conséquences à court, moyen et long terme des actions des parties prenantes les unes sur les autres ; de même quelquefois sur l'environnement professionnel et communautaire. |
| Proposer des solutions et donner des conseils | Proposer des solutions et/ou donner des conseils en exposant les compétences à mettre en œuvre pour résoudre le problème. | À cette avant-dernière étape, tu proposeras des solutions et/ou tu donneras des conseils selon qu'il s'agira d'un problème à résoudre ou d'une personne qui n'a pas eu le comportement souhaité. |
| Consolider les solutions | Faire le bilan des solutions et/ou des conseils pour éviter que le problème ne se reproduise. Élargir les activités à mener aux autres acteurs et partenaires capables d'intervenir dans la résolution du problème. | <p>Cette étape est la conclusion du traitement de la situation.</p> <p>Ici, il s'agira pour toi de faire le bilan des propositions dans la perspective que les faits à la base du problème traité ne se reproduisent plus.</p> <p>Pour mettre un terme définitif au traitement de la situation, tu pourras prendre en compte des acteurs autres que ceux de l'énoncé ou de la situation dans les propositions de solutions ou de conseils.</p> |

N.B. : Cette stratégie peut être utilisée également quand tu veux traiter de valeurs. Elle peut te permettre de porter un jugement éthique plus pertinent.

ÉTAPE 5 : FIXATION / ENTRAÎNEMENT

Présentation générale de l'étape

► Objectif de formation

À la fin de cet entraînement, l'élève-maitre doit être capable de mettre en œuvre les sous-compétences suivantes :

- adopter des attitudes et des comportements conformes à la déontologie ;
- faire vivre les règles régissant la vie de la classe et de l'école.

► Vue d'ensemble

Les étudiants seront conduits, à partir de situations professionnelles, à faire preuve des compétences étudiées.

Les modalités de travail seront, en alternance :

- un travail individuel ;
- un travail en petits groupes.

TÂCHE 1 : CLASSEMENT DE SITUATIONS EN FONCTION DE LEUR RAPPORT À L'ÉTHIQUE OU À LA DÉONTOLOGIE

■ Sous-compétence visée :

→ Adopter des attitudes et comportements conformes à la déontologie.

■ Consigne :

Individuellement (ou en binômes pour les élèves-maitres en difficulté), puis en grand groupe.

- Lisez attentivement le tableau ci-dessous. Puis, renseignez-le : indiquez, par une croix, si l'action de la colonne de gauche est conforme à l'éthique, à la déontologie ou aux deux et commentez votre réponse dans la colonne de droite.

■ **Support :**

| Actions | Éthique | Déontologie | Les deux | Commentaires |
|---|---------|-------------|----------|--------------|
| Venir en classe avec sa fiche de préparation et son cahier journal. | | | | |
| Ciruler pour vérifier la prise de notes des élèves. | | | | |
| Corriger régulièrement les cahiers des élèves. | | | | |
| Échanger avec les collègues sur les aspects professionnels du métier. | | | | |
| Contacter un parent pour lui parler du comportement de son enfant. | | | | |
| Accueillir les élèves devant la porte de la classe. | | | | |
| Suivre des formations en rapport avec les disciplines enseignées. | | | | |
| Respecter les horaires de l'école (entrée et sortie). | | | | |
| Être un modèle en ce qui concerne le respect du règlement intérieur. | | | | |

■ **Mise en œuvre :**

Le formateur énonce la consigne et s'assure de sa compréhension. Puis, il constitue des binômes pour aider les élèves-maitres en difficulté et demande aux autres de travailler individuellement. Il laisse le temps nécessaire et guide en cas de besoin en rappelant le lieu et le moment où la question a été traitée.

Lorsque le temps imparti est épuisé, il procède à la mise en commun et à la correction.

■ Pistes de correction :

| Actions | Éthique | Déontologie | Les deux | Commentaires |
|---|---------|-------------|----------|--|
| Venir en classe avec sa fiche de préparation et son cahier journal. | | X | | → Loi d'orientation, article 39. |
| Circuler pour vérifier la prise de notes des élèves. | | | X | C'est déontologique car il s'agit de s'assurer de la relation entre l'enseignant et l'élève (articles 27 et 28 du décret n° 99-196/CE). Mais c'est aussi éthique car l'objet de l'activité est de transmettre du savoir aux élèves. La prise de note renseigne sur la réception du savoir par l'élève. |
| Corriger régulièrement les cahiers des élèves. | X | | | Cela relève de la responsabilité de l'enseignant. |
| Échanger avec les collègues sur les aspects professionnels du métier. | X | | | Ce comportement manifeste à la fois le désir de s'améliorer et la solidarité avec les collègues qui ont besoin de conseils. |
| Contacteur un parent pour lui parler du comportement de son enfant. | | X | | → Article 30 du décret n° 99-196/CE. |
| Accueillir les élèves devant la porte de la classe. | | X | | Accueillir les élèves 10 min avant le début des cours (article 23 du décret n° 99-196/CE). |
| Suivre des formations en rapport avec les disciplines enseignées. | X | | | → Articles 22 à 25 du décret n° 99-196/CE. |
| Respecter les horaires de l'école (entrée et sortie). | | | X | Ici, l'enseignant respecte la déontologie (le respect des horaires est une obligation réglementaire ; articles 22 à 25 du décret n° 99-196/CE) et l'éthique (c'est aussi une question de conscience professionnelle et morale). |
| Être un modèle en ce qui concerne le respect du règlement intérieur. | | X | | → Article 35 de la loi portant orientation sur l'éducation. → Articles 10, 16 et 45, ainsi que le chapitre XIII du règlement intérieur de l'école. |

TÂCHE 2 : GESTION D'UNE SITUATION NON CONFORME À LA DÉONTOLOGIE

■ **Sous-compétence visée :**

→ Adopter des attitudes et des comportements conformes à la déontologie.

■ **Consigne :**

Individuellement (ou en binômes pour les élèves-maitres en difficulté), puis en grand groupe.

► Après avoir lu la situation ci-dessous, que proposez-vous pour qu'elle ne se reproduise plus ?

■ **Situation :**

Madame Sitty prévoit de se rendre à Dar es Salaam pour des soins médicaux. Elle adresse une lettre de demande de congé au DRH régional (insulaire) et prend soin de la déposer elle-même au bureau de celui-ci. Une semaine après, son directeur d'école l'appelle à son bureau et lui signifie qu'il est très en colère contre elle. Madame Sitty ne comprend pas du tout les raisons de cette colère.

■ **Mise en œuvre :**

Voir tâche 1.

■ **Pistes de correction :**

Vous pouvez utiliser la stratégie que nous avons vue dans l'étape 4 :

| Étapes de la stratégie | Éléments de la démarche | Traitement de la situation |
|--|--|---|
| Examiner et analyser la situation | Résumer les indices du texte. Identifier et formuler le problème posé par le texte. | Madame Sitty doit se faire soigner à Dar es Salaam. Elle adresse une demande de congé au DRH. Elle a déposé directement la lettre au bureau du DRH sans en informer son directeur. Une demande écrite d'autorisation d'absence. Un envoi direct au DRH. Une réaction négative du directeur de l'école. |
| Poser un diagnostic | Identifier les causes du problème posé dans la situation. | Madame Sitty n'a pas respecté la hiérarchie. A-t-elle fait exprès ou ignore-t-elle la hiérarchie ? Une méconnaissance de la voie hiérarchique. Un manque de communication avec le responsable hiérarchique. |

| Étapes de la stratégie | Éléments de la démarche | Traitement de la situation |
|--|--|--|
| Faire un pronostic | Mettre le problème en relation avec les valeurs, l'éthique ou la déontologie du métier et énumérer les conséquences du comportement de l'enseignant. | Le respect de la hiérarchie est une notion liée à la déontologie du métier. La maîtresse n'a pas respecté la hiérarchie et ses relations avec son directeur ne sont pas bonnes. Bien comprendre le cheminement des courriers dans la voie hiérarchique. Apprendre l'organigramme de l'administration. S'informer sur les rapports administratifs et sociaux avec le directeur d'école. |
| Proposer des solutions ou donner des conseils | Proposer des solutions et/ou donner des conseils en exposant les compétences à mettre en œuvre pour résoudre le problème. | M ^{me} Sitty doit s'informer sur l'organisation du système éducatif et sur les rapports hiérarchiques entre les différentes structures. Elle doit solliciter l'aide de ses collègues pour mieux agir dans le domaine des relations administratives. Elle doit présenter des excuses à son directeur afin de rétablir des rapports harmonieux avec lui. |
| Consolider les solutions | Faire le bilan des solutions et/ou des conseils pour éviter que le problème ne se reproduise. Partager les activités à mener avec les autres acteurs et partenaires capables d'intervenir dans la résolution du problème. | M ^{me} Sitty doit s'informer sur les missions du directeur de l'école afin d'éviter la reproduction de telles erreurs. À cet effet, les encadreurs pédagogiques, en collaboration avec les spécialistes locaux, peuvent organiser des sessions de formations sur le statut général de la fonction publique. |

TÂCHE 3 : GESTION DÉONTOLOGIQUE DES INFRACTIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

■ **Sous-compétence visée :**

→ Faire vivre les règles de l'école.

■ **Consigne :**

Individuellement (ou en binômes pour les élèves-maitres en difficulté), puis en grand groupe.

- Après avoir lu la situation, remplissez le tableau ci-dessous en indiquant en quoi il y a entorse au règlement intérieur, quelle est la règle déontologique en jeu pour l'enseignant et quelles sont les solutions préconisées.

■ **Situation :**

Un élève arrive en retard en classe. Le maître tolère ce retard et l'invite à regagner sa place. Lorsque le maître demande aux élèves de travailler dans les cahiers, cet élève explique qu'il a oublié de rapporter ses cahiers. Après avoir cherché une solution, le maître se rend compte que l'élève est sorti de la classe sans aucune explication.

| Situation | Transgression du RI par les élèves | Règles déontologiques en jeu pour le maître | Solutions préconisées (références si possible) |
|-----------|------------------------------------|---|--|
| | | | |
| | | | |

■ **Mise en œuvre :**

Voir tâche 1.

■ **Pistes de correction :**

| Situation | Transgression du RI par les élèves | Règles déontologiques en jeu pour le maître | Solutions préconisées (références si possible) |
|--|--|---|---|
| Un élève arrive en retard en classe. Le maître tolère ce retard et l'invite à regagner sa place. Lorsque le maître demande aux élèves de travailler dans les cahiers, cet élève explique qu'il a oublié de rapporter ses cahiers. Après avoir cherché une solution, le maître se rend compte que l'élève est sorti de la classe sans aucune explication. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retard | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ponctualité ▪ Responsabilité | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enseignant doit toujours être ponctuel pour montrer l'exemple. ▪ Il doit toujours rappeler aux élèves le règlement intérieur (insister sur les retards). ▪ Il doit sensibiliser les parents sur la ponctualité des élèves. ▪ Il peut introduire une émulation hebdomadaire (chaque vendredi) en nommant les élèves ayant fait preuve de ponctualité durant la semaine (la récompense peut être des applaudissements de la classe à défaut de mieux). |

| Situation | Transgression du RI par les élèves | Règles déontologiques en jeu pour le maître | Solutions préconisées (références si possible) |
|-----------|---|--|---|
| (Suite) | <ul style="list-style-type: none"> Manque de matériel de travail de l'élève et négligence manifestée par les parents | <ul style="list-style-type: none"> Dialogue parents-maitre | <ul style="list-style-type: none"> Il doit sensibiliser les parents sur la préparation du sac de l'enfant au quotidien. L'emploi du temps de la classe doit être affiché en classe et remis aux élèves et à leurs parents à chaque début d'année scolaire. Faire appel à la solidarité des autres élèves pour lui offrir au moins une feuille blanche pour écrire. |
| | <ul style="list-style-type: none"> Abandon de la classe par l'élève | <ul style="list-style-type: none"> La surveillance des élèves | <ul style="list-style-type: none"> Faire preuve de vigilance dans la gestion des mouvements des élèves (entrées et sorties). Vite informer le directeur pour que l'élève soit activement recherché (il se peut que cet élève ne rentre pas directement chez lui). |

TÂCHE 4 : GESTION DÉONTOLOGIQUE D'UNE SITUATION CONFLICTUELLE

■ Sous-compétence visée :

→ Faire vivre les règles de l'école.

■ Consigne :

Individuellement (ou en binômes pour les élèves-maitres en difficulté), puis en grand groupe.

► Après avoir lu la situation, dites comment, selon vous, cet enseignant doit réagir face à la réaction de la mère de Sarah.

■ Situation :

À l'occasion de son anniversaire, Sarah a reçu de son père un joli bracelet en or. Le lendemain, elle porte ce bracelet pour partager sa joie avec ses camarades de classe. Mais à la fin de la journée, elle s'aperçoit qu'elle n'a plus son bijou. Sa mère vient le lendemain en classe pour demander à l'enseignant de restituer le bijou de sa fille.

■ **Mise en œuvre :**

Voir tâche 1.

■ **Pistes de correction :**

| Étapes de la stratégie | Éléments de la démarche | Traitement de la situation |
|--|--|---|
| Examiner et analyser la situation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résumer les indices du texte. ▪ Identifier et formuler le problème posé par le texte. | <p>Une élève vient en classe avec un objet de valeur, sans en informer le maître. À la fin de la journée, elle n'a plus l'objet en sa possession. Sa mère réclame l'objet en question à l'enseignant.</p> |
| Poser un diagnostic | Identifier les causes du problème posé dans la situation. | La mère pense que l'enseignant est responsable de la disparition de l'objet, peut-être parce qu'il aurait dû mieux surveiller les autres élèves. |
| Faire un pronostic | Mettre le problème en relation avec les valeurs, l'éthique ou la déontologie du métier et énumérer les conséquences du comportement de l'enseignant. | La mère met en cause l'honnêteté de l'enseignant (valeur). Elle lui demande d'assurer ses responsabilités matérielles (déontologie). L'enseignant peut se référer au règlement intérieur (article 19), d'autant que Sarah n'avait pas informé l'enseignant qu'elle avait ce bijou. |
| Proposer des solutions ou donner des conseils | Proposer des solutions et/ou donner des conseils en exposant les compétences à mettre en œuvre pour résoudre le problème. | La mère doit comprendre que la responsabilité de l'enseignant ne porte pas sur ce type d'objets. L'enseignant, soutenu par le directeur, peut rappeler à la mère l'article 19 du RI, qui recommande de ne pas apporter d'objets de valeur à l'école ; l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. |
| Consolider les solutions | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le bilan des solutions et/ou des conseils pour éviter que le problème ne se reproduise. ▪ Partager les activités à mener avec les autres acteurs et partenaires capables d'intervenir dans la résolution du problème. | En début d'année ou à l'occasion d'un incident, il est souhaitable de réunir les parents pour les informer des différentes dispositions du règlement intérieur de l'école. |

Ici l'enseignant peut décliner cette responsabilité pour au moins deux raisons :

- La première est que Sarah ne l'a pas informé du port d'un bijou aussi cher ;
- La seconde est que le règlement intérieur recommande de ne pas apporter des objets de valeur à l'école (article 19) et que l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ÉTAPE 6 : INTÉGRATION

Présentation générale de l'étape

► Objectif de formation

À la fin de cette étape d'entraînement, l'élève-maitre doit être capable de mettre en œuvre la compétence cible : « adopter des attitudes et des comportements conformes à la déontologie du métier d'enseignant ».

► Vue d'ensemble

Les étudiants seront conduits, à partir de situations professionnelles, à faire preuve des compétences étudiées dans les étapes précédentes pour résoudre une situation-problème.

Les modalités de travail seront, en alternance :

- un travail individuel ;
- un travail en petits groupes.

1. RÉALISATION DE LA TÂCHE

■ Compétence visée :

→ Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes aux règles.

■ Consigne :

► Lisez attentivement la situation suivante et dites comment l'enseignant peut la gérer.

■ Situation :

Au moment de démarrer l'activité de mathématiques, l'enseignant a demandé aux élèves de mettre les jetons sur la table. Sans donner de consigne sur leur utilisation, il a fouillé longuement dans ses affaires. Pendant ce temps, les élèves se disputaient et faisaient un grand bruit. Fâché, l'enseignant s'est mis à les punir.

■ Mise en œuvre :

Le formateur, après passation de la consigne et vérification de sa compréhension, demande aux élèves-maitres de travailler en autonomie ; éventuellement, il constitue des

binômes pour les élèves en difficulté, qu'il va accompagner pendant la réalisation de la tâche. Pour ces élèves-maitres, la tâche aura valeur d'évaluation formative seulement. Il procède à la correction à partir d'une production qu'il aura choisie.

2. EXEMPLE DE PRODUCTION

| Situation | Ce qui enfreint la déontologie de l'enseignant | Ce qui enfreint les règles de la classe | Propositions |
|-------------------------|--|--|---|
| Voir situation proposée | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enseignant n'a pas préparé sa classe. ▪ Il n'a pas donné de consignes de travail. ▪ Les élèves sont indisciplinés. ▪ Le directeur n'a pas donné des jetons aux élèves. ▪ L'enseignant a puni les élèves. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves sont indisciplinés. ▪ Des disputes en classe. ▪ Un enseignant qui ne veille pas au calme de ses élèves. ▪ Les élèves n'aiment pas utiliser des jetons. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enseignant pourrait distribuer les jetons lui-même, il n'y aurait pas de bruit. ▪ Il pourrait aussi sortir à l'avance de son sac tout ce dont il aura besoin. ▪ Il pourrait appeler le directeur pour ramener le calme. |

3. ANALYSE DE LA PRODUCTION

■ Consigne :

Dans la production précédente,

- ▶ 1. Estimez-vous que la répartition dans les colonnes « ce qui enfreint la déontologie » et « ce qui enfreint les règles de la classe » est faite de manière pertinente ? Justifiez vos réponses.
- ▶ 2. Les propositions dans la colonne de droite sont-elles conformes à la déontologie ? aux règles de vie d'une classe ? Justifiez vos réponses.

■ Mise en œuvre :

❶ Première étape :

Le formateur prend les éléments d'analyse un par un, demande à quelles règles il se réfère (y compris le texte si c'est une question déontologique) et s'assure que cet élément est désormais classé au bon endroit.

Pistes de correction :

| Éléments | Ce qui enfreint la déontologie de l'enseignant | Ce qui enfreint les règles de la classe | Justifications |
|---|--|---|---|
| L'enseignant n'a pas préparé sa classe. | X | | La loi portant orientation sur l'éducation, en son article 39, précise que « les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves ». C'est également le cas dans le document intitulé « Vie et dispositions générales de l'établissement », un document conçu par le conseil d'école de « Moroni Application ». |
| Il n'a pas donné de consignes de travail. | X | | |
| Les élèves sont indisciplinés. | | X | Le règlement intérieur de l'école et de la classe a pour fonction de réguler la vie en classe. Les élèves qui sont indisciplinés doivent être sensibilisés au respect des autres et aux consignes du maître. S'il le faut, un rappel de la teneur du texte doit être fait. |
| Le directeur n'a pas donné des jetons aux élèves. | | | Ce n'est pas de la responsabilité du directeur, et, bien sûr, ce n'est pas une règle de la classe. |
| L'enseignant a puni les élèves. | X | X | Les punitions ne sont pas interdites mais le décret n° 99-196/CE dispose que « les châtiments corporels sont strictement interdits » (article 37). Il est aussi repris dans le règlement intérieur de l'école, notamment en son article 47 (« Les châtiments corporels et les brimades sont strictement interdits »). |
| Des disputes en classe. | | X | Voir plus haut « les élèves sont indisciplinés ». |
| Un enseignant qui ne veille pas au calme de ses élèves. | X | | Voir plus haut « les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves », y compris du calme nécessaire aux apprentissages. |
| Les élèves n'aiment pas utiliser des jetons. | X | | C'est le rôle de l'enseignant de motiver les élèves, même s'ils ne sont pas intéressés au départ. |

② 2^e étape :

Le formateur fait analyser les propositions inscrites dans la troisième colonne de la production sur la base des éclaircissements fournis par la première étape ci-dessus et il fait ressortir leur conformité ou non à la déontologie et aux règles de vie d'une classe.

Pistes de correction :

| Propositions | Conforme à la déontologie de l'enseignant ? | Conforme aux règles d'une classe ? | Commentaires |
|---|---|------------------------------------|---|
| L'enseignant pourrait distribuer les jetons lui-même, il n'y aurait pas de bruit. | X | X | <p>« Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves. » Donc l'enseignant ne serait pas en infraction avec la déontologie s'il distribuait les jetons.</p> <p>Mais le règlement de la classe ou simplement les usages pourraient préciser que certains élèves (par rotation) sont chargés de distribuer le matériel.</p> <p>Cette deuxième proposition serait d'ailleurs préférable pour la gestion de la discipline parce qu'elle permet à l'enseignant de mieux surveiller les élèves.</p> |
| Il pourrait aussi sortir à l'avance de son sac tout ce dont il aura besoin. | X | | Tout le matériel doit être prêt et disponible immédiatement. |
| Il pourrait appeler le directeur pour ramener le calme. | | | La gestion de la discipline est une sorte de « contrat pédagogique » entre le maître et les élèves. Le directeur ne devrait pas être, en première instance, celui qui ramène le calme dans une classe. Mais il peut le faire dans les cas graves. |

Au terme de cette analyse, il apparaît une certaine confusion dans la connaissance des rôles joués par les différents acteurs au sein de la classe dans le cadre de la déontologie et des règles d'une classe. C'est sur ce point que portera la remédiation.

ÉTAPE 7 : REMÉDIATION / APPROFONDISSEMENT

Présentation générale de l'étape

► Objectif de formation

À la fin de cette phase, l'élève-maitre doit être capable de s'approprier les contenus non maîtrisés ou d'approfondir ses acquis.

► Vue d'ensemble

Certains étudiants seront conduits, à partir d'une difficulté constatée dans l'évaluation de la phase précédente, à revenir sur les contenus structurés de l'étape 4 et mis en œuvre dans les étapes 5 et 6 pour s'approprier les contenus non maîtrisés.

Les autres, qui avaient réussi la tâche d'intégration, sont invités à approfondir leurs compétences en se confrontant à une tâche plus complexe.

Les modalités de travail seront, en alternance :

- un travail individuel ;
- un travail en petits groupes, puis en groupe classe.

1. REMÉDIATION

Le point qui fera l'objet d'une remédiation est la répartition des rôles et responsabilités entre les acteurs (parents, directeur et enseignant).

■ Compétence visée :

→ Adopter et faire adopter des attitudes et comportements conformes à la déontologie.

■ Consigne :

En petits groupes, puis en groupe classe.

Pour chacune des actions contenues dans la première colonne du tableau,

- 1. Indiquez par une croix si elle relève de la responsabilité des parents (colonne 2), du directeur de l'école (colonne 3) ou de l'enseignant (colonne 4). Dans le cas où une activité est de la responsabilité de plusieurs acteurs parmi ceux qui figurent ici, veuillez mettre autant de croix que de responsables.
- 2. Précisez également les textes de référence (exemple : le décret n° 99-196/CE).

■ Support :

| Actions | Responsabilités | | |
|---|-----------------|-----------|------------|
| | Parents | Directeur | Enseignant |
| Hygiène corporelle de l'élève | | | |
| Dotation de la classe en matériel pédagogique | | | |
| Exigence de se laver les mains après utilisation de produit en classe | | | |
| Dotation de l'élève en fournitures (cahiers, stylo, équerre...) | | | |
| Affichages en classe | | | |
| Réunion des parents et des enseignants de l'école | | | |
| Propreté de la classe | | | |
| Gestion de conflits des élèves | | | |

■ Mise en œuvre :

Le formateur compose des groupes de 3 ou 4. Puis, après passation de la consigne, il passe de groupe en groupe pour aider en cas de besoin.

À la fin du temps imparti, il demande aux élèves-maitres de mettre leurs réponses en commun et d'échanger pour parvenir à un consensus.

■ Pistes de correction :

| Actions | Responsabilités | | |
|---|---|---|----------------------|
| | Parents | Directeur | Enseignant |
| Hygiène corporelle de l'élève | X (art. 57 du RI) | | X (art. 57 du RI) |
| Dotation de la classe en matériel pédagogique | X (art. 17 de la loi d'orientation, responsabilités partagées entre l'état et les communautés ou communes) | X (art. 17 de la loi d'orientation, responsabilités partagées entre l'état et les communautés ou communes) | |
| Exigence de se laver les mains après utilisation de produit en classe | | | X (art. 57 du RI) |
| Dotation de l'élève en fournitures (cahiers, stylo, équerre...) | X | | |

| Actions | Responsabilités | | |
|---|-----------------|----------------------|--|
| | Parents | Directeur | Enseignant |
| Affichages en classe | | | X (« Vie et dispositions générales de l'établissement », document interne aux écoles) |
| Réunion des parents et des enseignants de l'école | | X (art. 51 du RI) | |
| Propreté de la classe | | | X (art. 57 du RI) |
| Gestion de conflits des élèves | | X (art. 45 du RI) | |

■ **Commentaire :**

Cette activité est bien une tâche de remédiation, puisqu'elle fait travailler un point qui avait été évalué négativement et qu'elle le fait selon une autre méthode que celle employée dans les étapes précédentes.

2. APPROFONDISSEMENT

■ **Compétence visée :**

→ Adopter des attitudes et comportements conformes à la déontologie.

■ **Consigne :**

Remplissez le tableau suivant en cochant si c'est un droit, un devoir ou si ce n'est ni l'un et ni l'autre; dans tous les cas, donnez vos références au vu des textes existants.

■ **Support :**

| | Droit | Devoir | Ni l'un, ni l'autre |
|--|-------|--------|---------------------|
| Un enseignant donne des cours de soutien rémunérés à certains de ses élèves. | | | |
| La maîtresse ayant accouché bénéficie d'un congé de maternité. | | | |
| La sécurité des élèves à l'école est de la responsabilité des enseignants et du directeur. | | | |

| | Droit | Devoir | Ni l'un, ni l'autre |
|---|--------------|---------------|--------------------------------|
| Un enseignant prépare ses fiches et le matériel pédagogique avant de réaliser son cours. | | | |
| L'évaluation régulière des élèves est de la responsabilité des enseignants. | | | |
| Un enseignant explique ses choix politiques à ses élèves. | | | |
| Les enseignants de l'école peuvent organiser des réunions pour discuter de leurs conditions de travail. | | | |

■ Mise en œuvre :

Les élèves-maitres de ce groupe travaillent en toute autonomie (individuellement, en binômes ou en groupes de 3 ou 4) pendant que le formateur reste avec ceux qui ont besoin de remédiation.

À la fin du temps imparti, ils mettent en commun pour que tous les élèves-maitres, y compris ceux qui étaient en remédiation, puissent bénéficier de leur travail.

■ Pistes de correction :

| | Droit | Devoir | Ni l'un, ni l'autre |
|--|---|---|--|
| Un enseignant donne des cours de soutien rémunérés à certains de ses élèves. | | | X (art. 29 du décret n° 99-196/CE) |
| La maitresse ayant accouché bénéficie d'un congé de maternité. | X (art. 62 de la loi portant statut général des fonctionnaires) | | |
| La sécurité des élèves à l'école est de la responsabilité des enseignants et du directeur. | | X (art. 20 à 24 du RI de l'école) | |
| Un enseignant prépare ses fiches et le matériel pédagogique avant de réaliser son cours. | | X (art. 57 du RI) | |
| L'évaluation régulière des élèves est de la responsabilité des enseignants. | | X (art. 26 et 30 du décret n° 99-196/CE et art. 41, 42 et 50 du RI) | |
| Un enseignant explique ses choix politiques à ses élèves. | | | X (art. 3 du RI) |

| | Droit | Devoir | Ni l'un, ni l'autre |
|---|--|---------------|----------------------------|
| Les enseignants de l'école peuvent organiser des réunions pour discuter de leurs conditions de travail. | X (art. 8 de la loi n° 04-006 portant statut général des fonctionnaires) | | |

Pour les deux cas figurant dans la colonne « ni l'un, ni l'autre », voici quelques explications :

- *Un enseignant donne des cours de soutien rémunérés à certains de ses élèves.*

Un enseignant ne doit pas donner des cours privés à certains de ses élèves (cf. article 29 du décret n° 99-196/CE). D'abord, il faut qu'il fasse preuve de désintéressement et, surtout, il doit éviter de créer des écarts de niveau et de familiarité entre lui et ses élèves.

- *Un enseignant explique ses choix politiques à ses élèves.*

Un enseignant n'a pas le droit d'impliquer ses jeunes élèves dans des choix politiques. En effet, la loi qui régit la fonction publique lui impose la neutralité en cette matière (article 18 de la loi n° 04-006 portant statut général des fonctionnaires).

ÉTAPE 8 : RÉINVESTISSEMENT

Présentation générale de l'étape

► Objectif de formation

À la fin de cette phase, l'élève-maitre doit être capable de transférer les acquis de formation dans une situation réelle de sa vie professionnelle.

► Vue d'ensemble

Les étudiants seront conduits, à partir d'une nouvelle situation professionnelle visant la même compétence cible, à mettre en œuvre les acquis de la formation.

Les modalités de travail seront, en alternance :

- un travail individuel ;
- un travail en petits groupes.

■ Compétence visée :

Adopter et à faire adopter des attitudes et comportements conformes aux règles.

■ Mise en œuvre :

Le formateur propose des activités, que les élèves-maitres réalisent en toute autonomie, dans la perspective de leur stage futur.

TÂCHE 1

■ Situation :

Voici le devoir d'un élève maitre, en réponse à la consigne suivante :

« Devant des jeunes élèves-maitres en L1, vous devez expliquer les différents types de responsabilités de l'enseignant ».

Enseigner est une grande responsabilité. Du matin au soir, vous devez réfléchir, écrire, lire des documents, sélectionner des idées et élaborer des fiches pour enseigner. Un enseignant ne se repose jamais. Il est responsable de l'accueil et la surveillance des élèves, de l'application des règles et de faire apprendre les pratiques sociales, notamment en mettant ses élèves devant des chantiers (menuiserie, travail de la terre, confection de vêtements...). Il doit faire assimiler les connaissances par les élèves,

cultiver l'autonomie et faire en sorte que chaque élève apprenne par lui-même et sans aucune aide. L'enseignant a la responsabilité également d'assurer l'égalité de tous ses élèves, de refuser l'injustice dans la classe et soumettre ses élèves aux mêmes punitions, notamment physiques, lorsque cela est nécessaire. Il est responsable de la réhabilitation de sa classe et du branchement de l'eau et de l'électricité. Dans sa mission d'enseignant, il a la responsabilité de défendre les valeurs sociales, éducatives et professionnelles.

■ **Consignes :**

- ▶ 1. Parmi les responsabilités citées dans ce texte, quelles sont celles qui relèvent effectivement de l'enseignant ?
- ▶ 2. Parmi les propositions relatives aux responsabilités de l'enseignant. Quelles sont celles qui sont conformes à la déontologie ? Justifiez vos réponses.

TÂCHE 2

En pleine récréation, certains élèves traversent la route nationale pour acheter des friandises auprès de vendeurs du quartier. Ces élèves heurtent souvent les voitures qui roulent sur cet axe routier. Le surveillant de service n'arrive pas à stopper ces sorties.

- ▶ 1. Que doit faire ce surveillant pour arrêter ces mouvements et quelle est la disposition du règlement intérieur qui l'autorise à agir ainsi ?
- ▶ 2. Que doit faire le directeur de l'école pour mieux protéger les élèves ?

TÂCHE 3

Le petit Malik présente un handicap moteur ; il marche en titubant. À la rentrée, la maîtresse refuse de l'accueillir dans sa classe. Elle justifie sa position en disant que Malik ne peut pas participer à certaines activités (exemple l'éducation physique et sportive). Les parents du petit Malik viennent rencontrer le directeur de l'école pour comprendre pourquoi leurs fils ne peut être accepté dans la classe.

- ▶ Cette maîtresse a-t-elle le droit de refuser le petit Malik ? Justifiez votre réponse.

TÂCHE 4

Dans la classe de monsieur Omar, les garçons sont chargés de distribuer les livres et les filles de nettoyer la classe. Une fois, Marie s'est levée et a demandé au maître si elle pouvait distribuer les livres. La réponse du maître n'a pas tardé à tomber : « Une fille doit s'occuper du nettoyage. »

- ▶ 1. La réponse de cet enseignant est-elle conforme à la déontologie ? Justifiez votre réponse.
- ▶ 2. Est-ce que Marie a le droit de demander à distribuer les livres à ses camarades de classe ?

PISTES DE CORRECTION

■ Tâche 1

- ▶ 1. Ce qui est de la responsabilité de l'enseignant :

- Préparation de son enseignement ;
- Accueil et surveillance des élèves ;
- Application des règles ;
- Assimilation des connaissances ;
- Égalité des élèves.

Ce qui n'est pas de la responsabilité de l'enseignant :

- Réhabilitation des salles, l'électrification et le branchement de l'eau ;

- ▶ 2. Activités conformes à la déontologie :

- La préparation des fiches pédagogiques (article 57 du RI) ;
- L'accueil et la surveillance des élèves (articles 8, 20 et 21 du RI) ;
- L'application des règles (article 45 du RI) ;
- Assimilation des connaissances (article 57 du RI) ;
- Assurer l'égalité de tous (article 2).

Activités non conformes :

- Faire apprendre l'élève sans aucune aide (article 53 du RI) ;
- Punition physique (article 47 du RI) ;
- Placer les élèves en chantier (article 20 du RI).

N. B. : Des contenus d'autres textes, notamment la loi portant orientation de l'éducation et le décret n° 99-196/CE peuvent fournir des articles qui renforcent ce qui vient d'être cité ici et qui relève du règlement intérieur de l'établissement. Les élèves-maitres ont intérêt à les rechercher pour compléter leurs connaissances.

■ **Tâche 2**

- ▶ 1. Selon le règlement intérieur, « les maitres de surveillance doivent tout faire pour empêcher les élèves de quitter l’enceinte de l’école sans leur autorisation et d’échapper ainsi à leur surveillance » (art. 22). En outre, il est prévu que « tout élève qui quittera l’établissement sans l’autorisation d’un maitre ou du directeur sera puni et risque de passer en conseil de maitre » (art. 23).
- ▶ 2. Le directeur de l’école doit veiller à l’application du règlement intérieur dans ce cas précis et être solidaire des maitres de surveillance quant aux mesures à prendre à l’égard des récalcitrants.
Le directeur doit veiller à la sécurité des élèves en invitant les vendeurs de nourriture dans la cour pendant les moments de récréation afin de protéger ses élèves contre les risques d’accident (traversée de la route).

■ **Tâche 3**

Cette enseignante n’a pas le droit de refuser cet enfant. Pour rappel, la loi d’orientation de l’éducation n° 94-035/AF annonce dans son préambule (paragraphe 3) que le

« service d’éducation est organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il reconnaît à tous les enfants la même dignité. Il les accueille en conséquence dans des conditions semblables pendant toute la période couvrant la scolarité obligatoire et rejette toute forme de discrimination, de quelque nature que ce soit. Il contribue ainsi à l’égalité des chances ».

■ **Tâche 4**

- ▶ 1. La réponse de cet enseignant va à l’encontre de ce qui est prôné par la loi, notamment dans le préambule de la loi d’orientation de l’éducation (« Le service d’éducation est organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il reconnaît à tous les enfants la même dignité »).
- ▶ 2. De plus, le Règlement Intérieur de l’école précise en son article 2 que « la tolérance, le respect d’autrui et la courtoisie doivent présider aux relations entre tous les membres de la communauté éducative ».
- ▶ 3. Marie a bien le droit de distribuer les livres en classe parce que tous les élèves ont ce droit. Ce n’est pas parce que c’est une fille qu’elle ne peut effectuer cette tâche.

BIBLIOGRAPHIE

Décret n° 99-196/CE du 29/12/99 portant statut des écoles élémentaires de l'enseignement public.

Loi n° 94-035/AF du 20 décembre 1994 portant orientation sur l'Éducation.

Loi n° 04-006 du 10 novembre 2004 portant statut général de la fonction publique.

Plan de transition du secteur de l'éducation (PTSE)-2017/18-2019/20.

Règlement intérieur définissant les droits et devoirs de tous les membres de la communauté éducative (élèves, parents d'élèves, enseignants, personnels de service et administratifs).

IFADEM-Comores (2017), *Livret 1. Mieux enseigner en respectant les valeurs, l'éthique et la déontologie*, 1^{re} édition, disponible sur www.ifadem.org.

